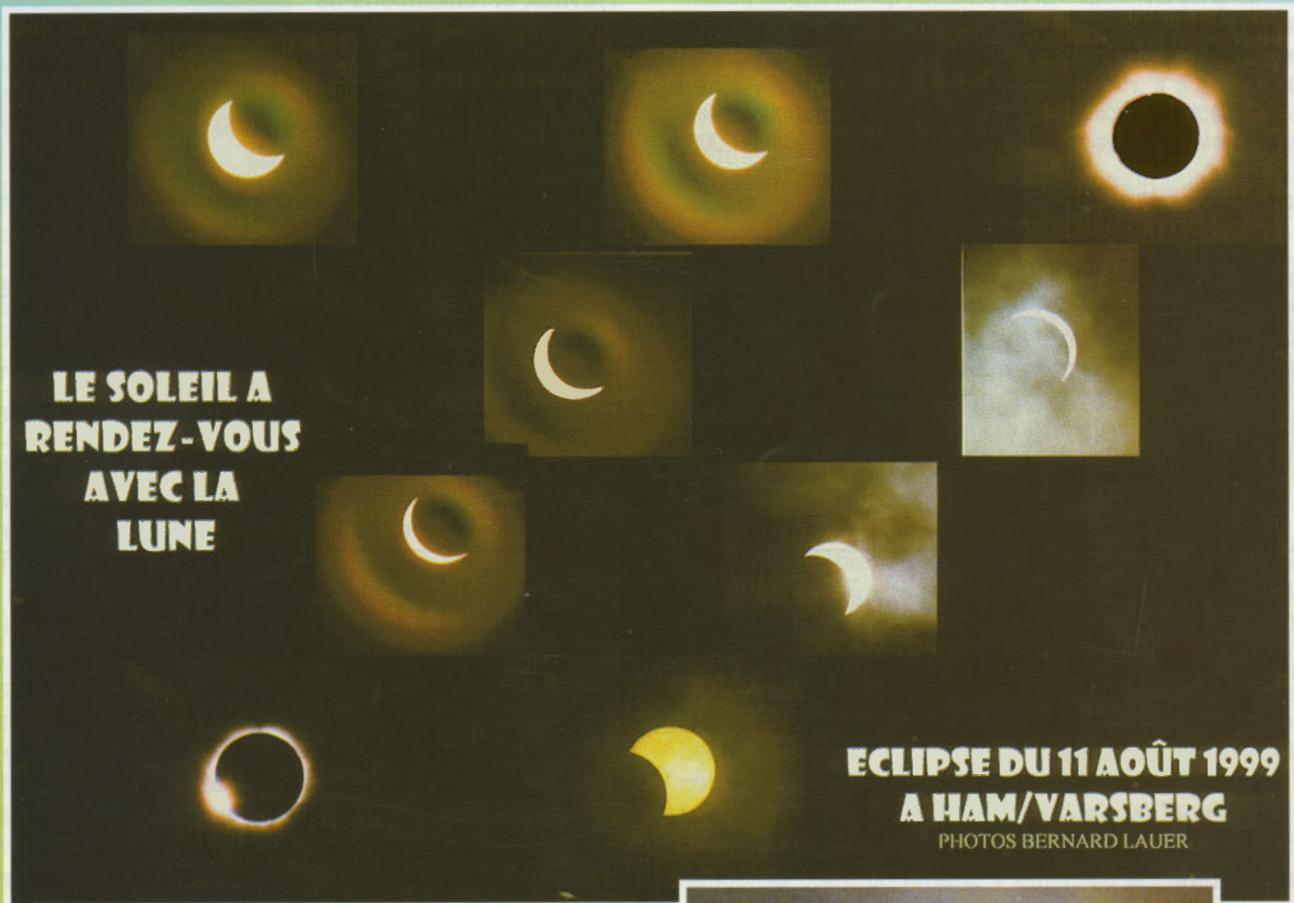




# *Avenir et Histoires de chez nous*



## *HAM 1999*

# Bulletin municipal 1999

## HAM-SOUS-VARSBERG

Nous voilà à quelques jours de l'an 2000 et nous vous présentons le onzième numéro d'**AVENIR ET HISTOIRES DE CHEZ NOUS**, bulletin municipal de la commune de Ham-sous-Varsberg. Bourg de l'est mosellan, sa superficie est toujours de 653 hectares mais sa population officielle déterminée par le recensement de cette année est passée à 2742 habitants pour environ 1050 foyers.

Nous remercions les annonceurs et un donateur, qui ont financé partiellement cette parution. Les illustrations dues aux prises de vues de notre correspondant local du Républicain Lorrain sont marquées photo RL. Merci à eux.

L'équipe de rédaction se joint au Maire et aux conseillers municipaux pour vous présenter avec ces pages une bonne et heureuse année 2000.

**Couverture : l'éclipse totale de soleil du 11 août 1999**

**Réalisation : Mairie de Ham-sous-Varsberg**

Tirage 1.300 exemplaires à distribution gratuite dans tous les foyers.

**NB :** un plan de la commune vous est remis en même temps que ce bulletin ; il est également le résultat de la commission d'information et est financé de la même manière que le bulletin.

### SOMMAIRE

Le mot du Maire .....	3
Les décisions du C.M. ....	4 à 8
Finances communales .....	9
Travaux et réalisations 99 .....	11
Aménagement du centre .....	12 à 13
Animation estivale 99 .....	14 à 15
Aspects de la vie scolaire .....	16 à 17
Les délibérations de 1899 et 1929 .....	18 à 20
Les usoirs .....	21 à 22
Vie des associations .....	23 à 27
Calendrier des manifestations 98 .....	28
Liste des associations .....	28
Informations diverses .....	29 à 32
Les 1000 ans du Warndt .....	33
La page des gourmets .....	34
Connaissez-vous Ham ? .....	35
Fêtes et traditions .....	36 à 37
Etat Civil .....	38
Guide des services .....	39

### L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE HAM

(l'ACAH)

au service de ses *clients*

et

aux côtés des associations sportives et culturelles

**Réservez vos achats à ses adhérents**

## ELIO FABINI - LOCA - VENTE

### ASSURANCES AUTO

**TARIF SPÉCIAL**

Jeune Conducteur

Permis récent

(possibilité paiement mensuel)

### LOCATION, ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL POUR LE BATIMENT

Echafaudages - Etais métalliques - Madriers - Tréteaux - Echelles

Goulottes d'évacuations - Clôtures et barrières provisoires

Coffrage mur et tablette

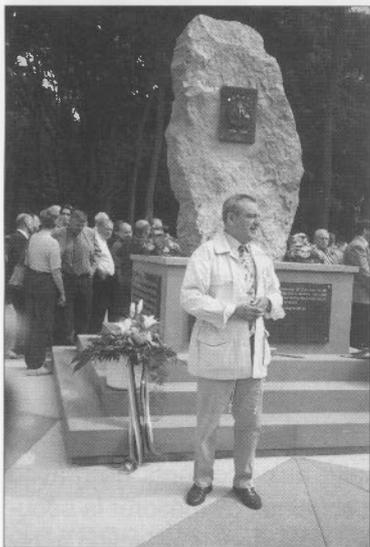
DEPOT VENTE (Spécial location)

Je participe à vos frais de route afin que vous puissiez venir vous approvisionner

3, Rue de Brest (derrière la Pharmacie) - **57880 HAM-SOUS-VARSBERG**

**☎ 03 87 93 06 05 - Fax 03 87 93 12 97**

# Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons notre bulletin municipal dernière édition avant l'an 2000. Il représente un élément indispensable de liaison entre la municipalité et ses habitants. Son contenu constitue une source d'information appréciable sur la vie publique, scolaire et associative de votre commune. L'équipe de rédaction y met tout son

coeur, son ardeur et son savoir-faire pour que sa présentation, sa qualité et son contenu s'améliorent à chaque parution. Merci à tous ces rédacteurs amateurs qui effectuent un travail remarquable pour vous informer de manière claire et réaliste.

1999 qui s'achève aura été une année marquée par d'importants travaux d'amélioration du cadre de vie de la localité. La mise en esthétique des réseaux aériens, l'aménagement du quartier des écoles du Centre et la réfection de la cour de l'école mixte donneront au plus ancien quartier de la commune un aspect agréable, convivial et aéré. Cette réalisation sera aussi un plus pour la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles primaire et maternelle. Toutes ces activités ont entraîné des gênes pour les riverains et la circulation. Merci pour votre patience et votre compréhension. Au niveau de la voirie, les squares du Canada et de Lussac-les-Châteaux ont à présent un revêtement neuf. Pour la sécurité de nos habitants, nous améliorons régulièrement l'éclairage public et la signalisation routière aux endroits stratégiques de la commune. Notre action volontaire pour l'emploi, menée depuis des années, veut que nous ayons recours aux emplois saisonniers pour pallier les absences du personnel communal en congé pendant les vacances scolaires. Cette année a vu la création d'un emploi jeune pour la gestion de l'espace rural.

Dès l'année prochaine, nous allons entreprendre la réhabilitation de l'école des Genêts avec une première tranche de travaux concernant la toiture de l'ensemble du groupe scolaire. Toujours pour l'an 2000, nous allons réaliser des travaux de voirie aux lotissements du Château et des Genêts. Le mobilier de la salle des fêtes sera remplacé. Nous installerons un colombarium dans l'enceinte du cimetière.

La Communauté de Communes du Warndt s'engage à mener des actions en faveur de la sécurité des personnes et des biens dans le cadre d'un contrat local de sécurité. Elle prépare également un programme local de l'habitat

qui doit favoriser une intégration harmonieuse pour tous les habitants du secteur de la Communauté.

Quant à la réserve et aux craintes qu'ont pu exprimer certains d'entre nous concernant le développement de l'intercommunalité, il s'avère de plus en plus que dans un monde concurrentiel où les collectivités doivent attirer entreprises, habitants, services, il faut obligatoirement se doter de moyens efficaces et adaptés aux nouvelles exigences liées à la promotion du développement économique local et à l'aménagement équilibré de l'espace. L'intercommunalité permet cela tout en préservant, voire en renforçant l'identité communale. Entre la commune et l'intercommunalité, il n'y a pas opposition, il y a interpénétration, l'un étant le prolongement de l'autre. Il faut croire au progrès et à l'innovation pour cheminer vers des possibilités nouvelles ayant pour objectif primordial de favoriser la création d'emplois dans notre secteur. Pour relever ce défi majeur, il faut s'en donner les moyens.

Un grand bravo pour vos efforts de fleurissement de la commune. Je suis fier et très heureux du résultat obtenu en si peu de temps par cet élan fort sympathique. Faisons en sorte que ce résultat ne soit pas altéré par un manque de respect des équipements ou un manque de propreté de nos espaces. Nous avons tous un rôle à jouer dans ce domaine.

Une cordiale bienvenue aux enfants qui sont venus égayer nos foyers et aux nouvelles familles qui ont choisi de vivre à Ham-sous-Varsberg. Ayons une pensée fraternelle pour ceux qui n'ont pas la chance d'être parmi nous pour fêter l'arrivée de l'an 2000. Espérons que cette date mythique permette un nouveau départ à notre planète qui en a bien besoin. Ce qui est sûr, c'est que nous allons pouvoir, à cette occasion, célébrer sous des aspects divers l'amour fort qui unit chacun à sa commune de naissance ou de résidence. Célébrons avant tout "ceux" qui depuis la naissance de notre commune y ont vécu et l'ont fait grandir.

Merci aux bénévoles, aux éducateurs, au personnel communal, au conseil municipal, aux associations pour l'aide, le conseil et le soutien qu'ils apportent à la réussite de nos projets ainsi qu'à la bonne marche de toutes les institutions communales. Restons solidaires et continuons ensemble à oeuvrer pour l'épanouissement et le bien-être de toute la population. C'est mon souhait le plus cher que je désire partager avec vous tous.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous. Bon cap sur le troisième millénaire. Bonne et heureuse année 2000 à toute la population avec une pensée toute particulière aux plus faibles, aux malades et à ceux qui ont besoin de notre chaleur et de notre réconfort.

Votre Maire  
Guido BOUTTER

# Les décisions du Conseil Municipal en 1999

## Séance du 30 novembre 1998

Le Conseil Municipal, décide de procéder à des **travaux sur des bâtiments communaux**, à savoir

- 1°) Complément d'étanchéité sur la toiture du gymnase, devis présenté par l'entreprise Toitures de France de Ham-sous-Varsberg pour un montant de **5 065,20 F TTC**,
- 2°) Réparation du balcon et des gouttières à l'Ecole des Genêts, devis présenté par l'entreprise Toitures de France de Ham-sous-Varsberg pour un montant de **10 648,98 F TTC**,
- 3°) Fourniture et pose de cache-radiateurs, fourniture d'une armoire d'affichage et de 2 règles de maçons pour les Ecoles Maternelle et Mixte du Centre, devis présenté par la menuiserie VANI Frères de Ham-sous-Varsberg, pour un montant de **14 001,66 F TTC**.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Toitures de France de Ham-sous-Varsberg, pour un montant de **4 377,78 F TTC** concernant des **travaux complémentaires d'étanchéité** sur le pignon côté ouest de l'immeuble 52 rue Principale, suite à la démolition de la caserne des pompiers, propriété de la Commune.

Le montant total des **vacations aux sapeurs-pompiers** pour l'année 1998 s'élève à **40 006,97 F**.

**St Nicolas** passera dans les écoles communales, avec distribution de friandises le vendredi 4 décembre. La société WEINLAND Frères confectionnera 470 sachets de friandises au prix de 25 F le sachet.

Il est décidé d'organiser la traditionnelle **fête des anciens** le dimanche 13 décembre 1998 au restaurant scolaire du collège Bergpfad.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une **subvention de 30 000 F** au CCAS pour 1998.

La ferme du château dont le gérant est M. SCHWARTZ Daniel exploite actuellement 49,60 ares de propriété appartenant à la commune. Le Conseil Municipal décide le versement d'un **droit de fermage**, après récolte de l'année en cours, à raison de 4,10 F l'are.

## Séance du 18 janvier 1999

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les **loyers des logements communaux** de 1,63 % à partir du 1er janvier 1999.

**Carrefour du cimetière** : suite aux accidents de gravité variable survenus en 1998 et soucieux d'améliorer la sécurité des usagers de la route, en attendant la réfection complète de ce carrefour dangereux, le maire propose de prendre les dispositions suivantes :

pose de 2 lampes sur mât acier pour améliorer l'éclairage de la zone (devis Lauer de 18 451 F),  
amélioration de la signalisation (devis Signalest de 10 259 F).

Le Conseil Municipal sollicite l'assistance technique et matérielle de la DDE pour la réalisation des dispositions retenues et charge le Maire de demander les subventions à intervenir.

**La chaudière** au charbon installée au gymnase doit être remplacée suite à la fissuration de certains éléments. Le Maire propose l'installation d'une chaudière au gaz. Le devis de l'entreprise Parent est accepté pour un montant de **116 922 F** comprenant la fourniture et pose du nouvel ensemble. Le devis de GDF, concernant **l'alimentation en gaz**, s'élève à **29 547 F**. Le Maire se chargera de solliciter les subventions à intervenir.

L'installation d'un **Columbarium** au cimetière communal est décidée. Le Maire est chargé de faire établir des devis pour cette réalisation.

Le cabinet de contrôle APAVE est retenu pour effectuer les travaux de recherche d'amiante dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal désigne M. Donadel Christian arbitre titulaire et M. Nimeskern Michel arbitre suppléant pour la **rénovation du cadastre**.

Le passage cadastré reliant la Bergerie à la route départementale 72 allant vers Porcelette portera le nom de "**chemin des bergers**".

Deux **subventions de 400 F** sont accordées au Secours Populaire et à la Prévention Routière.

L'ONF propose une **coupe de peupliers** à vendre sur pied en bloc dans les parcelles 5A et 6A. Le Conseil Municipal donne son accord.



*Le chemin du Neuglen.*

## Séance du 1er mars 1999

Le **compte administratif 1998** présente un excédent de fonctionnement de **571 071,27 F** et un besoin de financement de **465 137,04 F** en investissement, soit un excédent global de **105 934,23 F**.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une augmentation globale de 1,5% des taux : 5,09% pour la taxe d'habitation (5,01% en 98), 3,41% pour le foncier bâti (3,36 % en 98), 23,77% pour le non bâti (23,42% en 98) et 6,34% pour la taxe professionnelle (6,25% en 98). Le produit fiscal attendu s'élèvera à **1 357 595 F**.

Une **subvention de 500 F** est accordée à l'Association pour l'Animation Culturelle du Patrimoine Régional qui propose des actions culturelles en direction des élèves de Moselle.

Une autre **subvention** concernant le Judo-club est accordée, pour un montant de **1 000 F**, à l'occasion du 20ème anniversaire de cette association sportive.

Une **cotisation de 1 000 F** est également accordée pour l'inscription de la commune sur la stèle commémorative des 1000 ans du Warndt.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat, aux services techniques, d'un **cyclomoteur** afin de faciliter les petits déplacements. Le montant de la dépense s'élève à **4 500 F TTC**.

Le Conseil Municipal donne son accord à la création d'une **régie de recettes** qui se chargera de la perception des droits d'inscription à l'animation estivale.

Neuf nouvelles lampes viendront améliorer le réseau **d'éclairage public** cette année. Les travaux seront confiés à l'entreprise Lauer pour un montant de **22 793,40 F TTC**.

## Séance du 22 mars 1999

Le **budget primitif 1999** s'équilibre en fonctionnement à **5 401 646,27 F** et en investissement à **5 908 137,04 F**. L'aménagement du centre constitue la dépense la plus importante avec **2 450 000 F** de prévision.

La cour de l'école du centre sera aménagée dans le même temps pour une dépense prévue de **480 000 F**.

La chaudière au charbon du gymnase sera remplacée par une chaudière gaz pour un montant de **120 000 F** et une somme prévisionnelle de **60 000 F** a été inscrite pour l'installation d'un columbarium au cimetière communal.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'**adhésion** au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle et autorise le Maire à verser la cotisation annuelle de **1 600 F**.

Suite à la consultation des habitants du **quartier du centre** qui sera aménagé et compte tenu du choix des candélabres et des propositions de la société FIMEC, le Conseil Municipal décide d'acquérir 16 ensembles de type Lyre produits par l'usine 3Ei de Custines pour un prix unitaire de **9 850 F H.T**. Les travaux d'installation seront confiés à l'entreprise Lauer de Merten.

Le Conseil Municipal décide l'**achat et la pose** de stores à bandes verticales pour la salle de réunion. Il accepte le devis de la société Loca Bureau d'un montant de **6 850 F H.T**.

Le programme des **travaux 1999** proposé par L'ONF est accepté par le Conseil Municipal comme suit :

Parcelle 4 : dégagement de semis fourré hêtres et chênes et entretien de cloisonnement sylvicole à 6 mètres.

Parcelle 5 : dégagement manuel de plants de chênes. Ces travaux s'élèvent à **33 518, 29 F.T.T.C**.



*En forêt communale.*

## Séance du 31 mai 1999

Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'**éclairage public**, rue de Lorraine, proposé par Electricité Lauer de Merten, pour l'installation et la pose de quatre lanternes Ragni Venus 65, ainsi que la fourniture et la pose éventuelle d'une lampe Philips Malaga en option, pour un montant de **36 300,60 F TTC**.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cinq paires de bottes pour le corps local des **Sapeurs-Pompiers** et accepte la proposition d'achat groupé, établi par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle, pour un montant de **2 381,85 F TTC**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'admission en **non-valeur** des produits dont le recouvrement se révèle impossible, pour un montant de **8 346,33 F**.

En remplacement de la délibération du 1er mars 1999, le Conseil Municipal décide de participer au financement du **plan de gestion quinquennal** de la pelouse sableuse du Neuglen. La part communale s'élève à **10 000 F**.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide la **confection d'un escalier**, en section 2, parcelle 372, au niveau du n° 21 rue de Guerting, sur la propriété de Monsieur et Madame COMISSO Denis. L'emprise de 5M2, nécessaire à l'aménagement de cet escalier, est cédée à la Commune à titre gratuit. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise BALSANO Georges, pour un montant de **23 002,81 F TTC**. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve la proposition faite par la société ARRO de Vandoeuvre, concernant l'**achat de tables et chaises** pour la salle socio-culturelle, pour un montant de **107 924,94 F TTC**.

Le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe un **emprunt** d'un montant de **1 500 000 F** dont le remboursement s'effectuera trimestriellement, sur une durée de 15 ans. Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds. Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur = 4,30 % (taux fixe).



Nettoyage de printemps.

## Séance du 10 août 1999

Le Conseil Municipal donne son accord pour la fourniture et la pose d'une **fontaine** à eau devant la chapelle, pour un montant de **301 500,00 F TTC**.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PARENT de CREUTZWALD, pour un montant de **38 303,30 F TTC** concernant l'installation d'un **chauffage au gaz** dans l'appartement n° 6 du Groupe Scolaire des Genêts.

Le Conseil Municipal, d'après les indications fournies par le **service forestier** et en application des directives contenues dans l'aménagement pour la période 1997-2011 :

- déclare que la commune est propriétaire des terrains concernés soumis au régime forestier ;
- décide d'entreprendre au cours de la période 1999 - 2002 les travaux de régénération dans la parcelle 4 de la forêt communale (dégagement de semis hêtre et chêne). Le montant du devis s'élève à **40 700,00 F HT**.
- sollicite à cet effet une subvention principale de l'Etat pour les travaux prévus de 1999 à 2002
- sollicite également de la Région une subvention pour les travaux prévus en 1999 et 2000 d'une part et en 2001-2002 d'autre part.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une **subvention de 165 F** à l'Association Familiale à Domicile de la Moselle à THIONVILLE. Le déficit horaire se porte à 1 F. Les services rendus dans les familles de la localité en 1998 représentant 165 heures.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la **convention** relative au financement du Groupe d'intérêt Public pour le Droit au Logement de la Moselle (GIPDAL). La participation financière de la commune, 1,50 F par habitant, s'élève à la somme de **4 193,00 F**.

L'E.A.R.L. du Granroupelstouden, gérant : Monsieur GERONIMUS Guy de COUME, exploite actuellement 281,50 ares de propriété appartenant à la commune. La ferme du Château, gérant : Monsieur SCHWARTZ Daniel de HAM-sous-VARSBERG, exploite actuellement 113,19 ares de propriété appartenant à la commune. Le Conseil Municipal décide le versement d'un droit de fermage, après récolte de l'année en cours, à raison de **4,15 F l'are**.

Le Conseil décide l'adhésion de la commune de HAM-sous-VARSBERG à l'**Association des Communes Frontalières de France** (A.C.O.F.F.) dont le siège se trouve à L'HOPITAL et dont le but est de prendre en compte les problèmes spécifiques des communes frontalières et de les inscrire dans la dynamique européenne.

Le droit d'entrée est fixé à 100 F. La cotisation annuelle s'élève à 0,40 F par habitant, soit **1 122 F**.

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles au **transport interne** pour l'année scolaire 1999/2000 à :

- 1er trimestre scolaire : 220 F par enfant,
- 2ème trimestre scolaire : 220 F par enfant,
- 3ème trimestre scolaire : 210 F par enfant.

Pour les élèves du Collège domiciliés à CREUTZWALD, la participation financière est fixée à 260 F par enfant pour chacun des 3 trimestres scolaires.

## Séance du 20 septembre 1999

Le Conseil Municipal demande l'**intégration des rues, chemins et impasses** non classés dans la voirie communale. Sont concernés :

- les impasses des Oeillets, des Roseaux, des Champs, des Prés, des Lilas, des Muguets, des Violettes, des Jacinthes et des Pensées ;
- les chemins des Corbeaux et du Riveling ;
- les rues des Tulipes, des Jonquilles et des Roses.

L'enquête publique aura lieu du 4 octobre 1999 au 18 octobre 1999. Monsieur GROSS André est nommé commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte les quittances **d'indemnités de 7 256,00 F** et de **28 566,00 F** en règlement du sinistre survenu le 21 janvier 1999 au Tennis couvert, ainsi qu'une quittance d'indemnité de **4 500,00 F** en dédommagement du sinistre survenu au Dojo le 19 avril 1999. Ces sommes seront versées par la compagnie Lloyd Continental.

Le Conseil Municipal décide l'**acquisition** d'un ordinateur multimédia pour chacune des deux écoles primaires (Centre et Genêts), pour un montant global de **10 540 F TTC**.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'instaurer, rue de Guerting coté impair, une **servitude réciproque** de passage sur toute la largeur du chemin, soit une largeur de quatre mètres. Elle sera constituée entre les propriétaires des diverses parcelles. Le Maire est autorisé à signer les actes de constitution des servitudes nécessaires.

Après présentation de l'**avenant** concernant le lot N° 2 "Serrurerie" dans le marché de l'aménagement de la cour de l'Ecole du Centre, attribué à S.M.F. de CREHANGE, le Maire est autorisé à signer l'avenant N° 1, concernant la fourniture et la pose d'un garde-corps sur palier, rampe et escalier existants, pour un montant de **17 037,00 F H.T.**

Le Conseil Municipal approuve le nouveau montant du marché :

- montant initial du marché : **65 595,00 F H.T.**
- montant de l'avenant N° 1 : **17 037,00 F H.T.**
- montant total : **82 632,00 F H.T.**

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2000 dans les parcelles 4, 5A, 6A, 7 et totalités pour un volume total de 880 m<sup>3</sup> ainsi que le devis des travaux d'exploitation d'un montant de **37 409,73 F.**



Réunion PADEL en mairie de HAM.

## Séance du 11 octobre 1999

Afin de pouvoir bénéficier des dispositions de la loi du 12 juillet 1999, il est proposé de **modifier et de préciser les compétences** de la Communauté de Communes du Warndt comme suit :

- 1 - En matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique - création d'un service de prospection, d'accueil et de développement des entreprises, développement des loisirs.
- 2 - En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; aménagement rural ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, valorisation des chemins forestiers.
- 3 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ou communal.
- 4 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Développement du logement tant individuel que collectif ; Conférence Intercommunale du Logement ; Programme Local de l'Habitat.
- 5 - Protection et mise en valeur de l'environnement, collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, transport des déchets, création et gestion de déchetterie.
- 6 - Service d'incendie et de secours pour toutes les compétences ne relevant pas du Service Départemental d'incendie et de Secours.
- 7 - Conception, réalisation, gestion, construction et entretien d'équipements collectifs d'intérêt communautaire ou communal.

## 8 - L'assainissement.

La communauté de communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la modification des statuts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'instauration, à compter du 1er janvier 2000, de la taxe professionnelle unique étant entendu que la Communauté de Communes du Warndt continuerait à percevoir une fiscalité additionnelle sur les ménages.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'instauration de la T.P.U. et le maintien de la fiscalité additionnelle sur les impôts des ménages.

Le conseil approuve le **devis** de l'entreprise Lauer, d'un montant de **45 273 F TTC**, relatif à la pose et à l'alimentation des candélabres au centre du village. Le maire est chargé de solliciter les subventions à intervenir.

Il est décidé de **céder à un particulier**, une enclave de 6,0 ares, section 15 parcelle 257, moyennant un prix de 600 F l'are, soit **3 760 F**.

Le conseil municipal décide la **réhabilitation** du Groupe Scolaire "Les Genêts", rue de Creutzwald. Le devis estimatif pour la première tranche concernant la réfection du toit s'élève à **1 086 000 F TTC**.

La conduite des opérations sera assurée par la Direction Départementale de l'Équipement de la Moselle, au taux de 1,3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à partir du 1er novembre 1999, il sera perçu une **participation financière** de cinquante francs par heure pour l'utilisation du Gymnase par les associations extérieures à la commune et hors de la Communauté de Communes du Warndt.

L'**ajustement** nécessaire au budget s'élève à **52 210 F** en fonctionnement et **739 021 F** en investissement. Pour cette dernière section, l'essentiel est consacré aux travaux d'aménagement du centre. Le budget est approuvé par le conseil.



Fleurissement de carrefour

VENTE - POSE - DEPANNAGE  
**MENUISERIE 2000**  
ALU ~ P.V.C.

**GRZEGORCZYK René**  
**56, chemin des Corbeaux 57880 HAM-s-VARSBERG**  
Devis gratuit — Tél. 03 87 82 25 16 — sur simple demande

## TOITURES de FRANCE

**Couverture - Zinguerie - Maçonnerie - Isolation**

1, rue du Ruisseau - 57880 HAM-sous-VARSBERG  
☎ **03 87 91 51 00**



## MEGATHERM

*le spécialiste de la  
cheminée sur mesure*

**TUBAGE • RAMONAGE**

36, chemin des Corbeaux  
57880 HAM s/s VARSBERG  
☎ 03 87 82 16 37  
Fax 03 87 93 27 00



# Compte Administratif 1998

## Dépenses de fonctionnement

011 Charges à caractère général .....	1 365 096.94
012 Charges de personnel .....	2 350 019.26
65 Autres charges de gestion courante ....	1 157 123.26
66 Charges financières .....	408 556.65
67 Charges exceptionnelles .....	279 271.06
	<b>5 560 067.17</b>

## Recettes de fonctionnement

013 Atténuation de charges .....	272 190.65
70 Ventes de produits .....	477 337.31
73 Impôts et taxes .....	2 025 617.07
74 Dotations, subventions, participations ..	2 950 248.14
75 Autres produits de gestion courante ....	123 210.05
77 Produits exceptionnels .....	282 535.22
	<b>6 131 138.44</b>

Excédent de fonctionnement ..... **571 071.27**

## TAUX DES IMPOSITIONS

TAXES	Taux d'imposition (en pourcentage)					
	La Commune et Communauté du Warndt			De la cat. démographique (taux 1998)		
	En 1997	En 1998	En 1999	Dépt.	Rég.	Nat.
d'habitation	5,84	5,84	5,92	10,47	10,63	11,10
sur les propriétés - bâties	4,36	4,36	4,41	10,15	12,08	15,92
- non bâties	29,54	27,16	27,51	51,01	35,41	46,59
professionnelle	7,60	7,04	7,13	7,57	9,02	11,31

## Dépenses d'investissement

Déficit reporté .....	1 214 153.67
Opérations .....	2 580 350.32
Emprunts et dettes .....	718 926.96

**4 513 430.95**

## Recettes d'investissement

Subventions .....	507 073.73
Dotations fonds et réserves .....	1 140 466.54
Immobilisations affectées .....	2 400 753.64

**4 084 293.91**

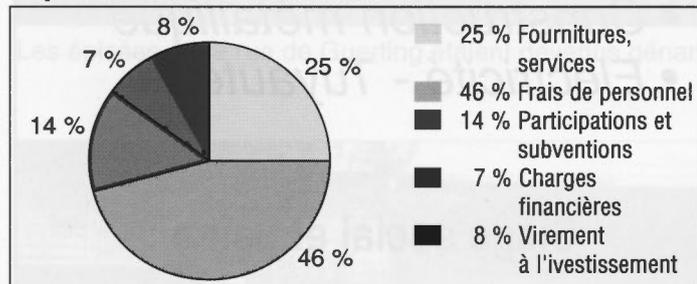
Besoin de financement ..... **465 137.04**

## EVOLUTION DE LA DETTE

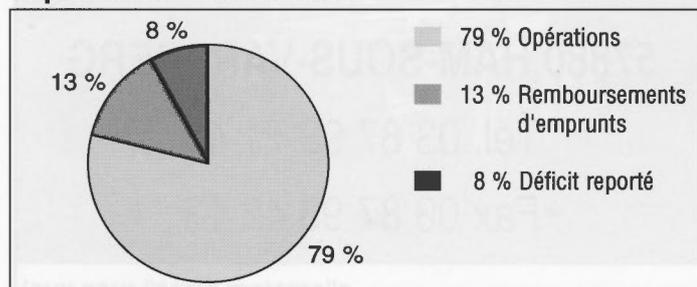
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Encours dette en francs</b>	6 585 195	6 150 000	5 273 486	5 445 940	6 201 983	5 483 056
<b>Annuité dette par habitant :</b>						
- Commune	356	370	505	336	484	401
- Département	650	717	683	668	696	736
- Région	610	689	620	645	664	713

# Budget primitif 1999

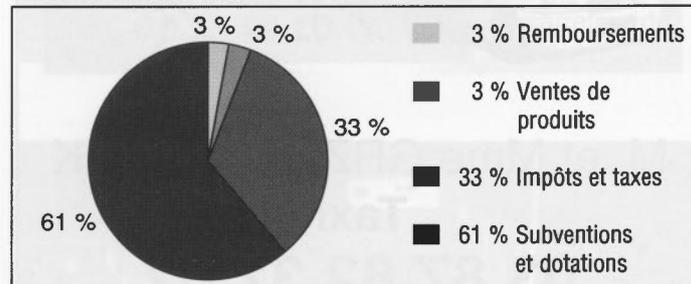
## Dépenses de fonctionnement



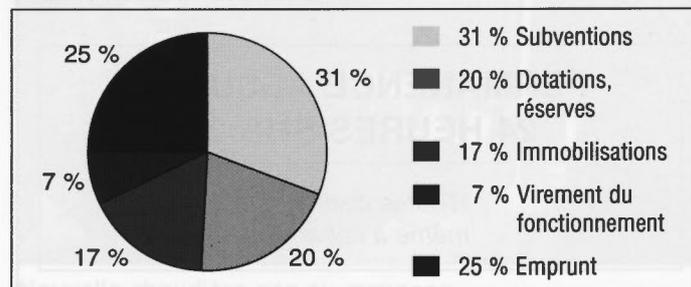
## Dépenses d'investissement



## Recettes de fonctionnement



## Recettes d'investissement





*folie* **FLEURS**  
*Votre Fleuriste*

*Toutes compositions Florales*  
*Naissances - Mariages - Deuils*

131, rue de Ham - 57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
 Téléphone 03 87 90 17 79



**EUROPEENNE DE RADIO TELECOM**

12, rue de Ham  
 57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
 Tél. 03 87 90 11 11 - Fax 03 87 90 10 11



*Pour votre fuel domestique*  
*et vos transports,*  
*une seule adresse :*

**GULDNER J. & FILS**

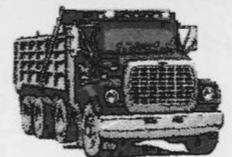
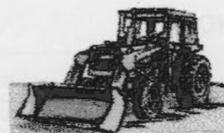
2, rue Saint-Nazaire  
 57150 CREUTZWALD  
 Tél. 03 87 93 09 79

**LIVRAISON RAPIDE A DOMICILE**

**ETS BERTRAND GEORGES**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
 ET TERRASSEMENT  
 38, RUE DE LA GARE

57880 HAM-SOUS-VARSBERG



Télécopie : 03 87 82 10 25  
 Téléphone : 03 87 93 06 15

**AMBULANCES  
 THIERRY**



103 rte de Creutzwald  
 57880 HAM s/VARSBERG  
 ☎ 03 87 93 01 60



3, rue de la Gare  
 57150 CREUTZWALD  
 ☎ 03 87 82 30 33

M. et Mme GRZEGORCZYK  
 Taxi

**03 87 82 37 52**

**PERMANENCE ASSUREE  
 24 HEURES SUR 24**

*Toutes distances*  
*même à l'étranger*



SOCIETE  
 INTERNATIONALE  
 MONTAGE  
 ELECTRICITE  
 TUYAUTERIE

- *Montage France, Etranger*
- *Construction métallique*
- *Electricité - Tuyauterie*

**Siège social et usine :**

Route de Boulay

**57880 HAM-SOUS-VARSBERG**

Tél. 03 87 93 71 42

Fax 03 87 93 42 13

La fourniture de l'éclairage public a été assurée par la société GHM pour un montant de 187 472 F. Les nouveaux candélabres à deux bras ont coûté pour 48 000 F.

# Travaux et Réalisations



Les nouveaux luminaires de la rue de Lorraine



Travaux d'entretien rue de Creutzwald



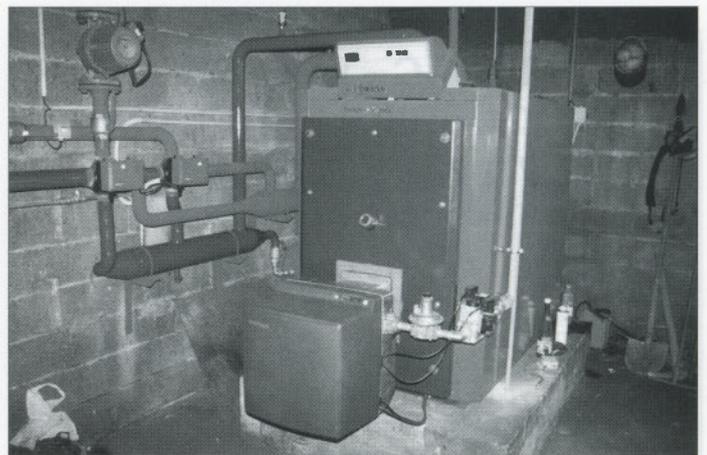
Les épicéas de la rue de Guerting étaient devenus gênant



Travaux pour l'alimentation électrique de l'éclairage des passages piétons au carrefour du cimetière



Jeux pour l'école maternelle



Nouvelle chaudière gaz au gymnase

## Aménagement du centre



Consultation des riverains pour le choix des luminaires

L'aménagement du centre se décompose en deux parties : les travaux concernant la cour de l'école et ses abords et le remodelage de la rue principale, de la rue de la chapelle et de la rue de l'école.

**Pour l'école**, rénovée en 1997, il s'agissait de construire une cour et d'aménager l'entrée du bâtiment en intégrant le tout dans le réaménagement du quartier. M. Festor, architecte, a été chargé du projet. Trois entreprises ont été choisies pour les travaux de la cour :

construction : Jean Lefèbre : 395 754 F

serrurerie : SMF : 79 107 F

espaces verts : Jardins de l'est : 17 084 F

Les subventions attribuées pour ces travaux s'élèvent à 163 700 F pour le Conseil Général et 82 000 F pour la DGE de l'Etat, soit un total de 245 700 F représentant un taux de 50 % du montant des travaux.

A charge de la commune :

**246 245 F** avant récupération de la TVA

**L'aménagement du quartier se décompose en plusieurs phases :**

1. installation d'une conduite d'eau par le syndicat des eaux
2. inspection et réparation des conduites d'assainissement par le syndicat intercommunal (423 571 F)



Inspection du réseau d'assainissement

3. mise en souterrain des réseaux d'électricité, du téléphone et du câble TV.

Ces trois missions ont été confiées à la DDE de Boulay.

4. rénovation de la voirie (trottoirs, aires de stationnement, chaussées)

5. aménagement de l'entrée de l'école

6. rénovation de l'éclairage public

7. rénovation de la chapelle et mise en place d'une fontaine.

Ces missions ont été confiées à M. Festor, architecte.

Pour ce qui concerne la charge de la commune, les travaux de mise en souterrain ont été adjugés à l'entreprise Wenelec pour un montant de 557 554 F et une subvention départementale de 65 000 F. Les travaux d'électricité s'élèvent à 287 929 F (une subvention EDF sera attribuée ultérieurement).

Les travaux de voirie ont été adjugés à l'entreprise Jean Lefèbre pour un montant TTC de 1 813 655 F, l'aménagement de la chapelle à l'entreprise Demir pour le crépi : 29 559 F et Toitures de France pour la couverture zinguerie : 48 529 F et le lot "espaces verts" à Jardins de l'est pour 68 552 F.

**TABAC - PRESSE  
DROGUERIE - PAPETERIE**

**YVONNE**

**Nouveau Service :  
Vos photos d'identité en  
90 SECONDES**

17, rue Principale  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
Tél. 03 87 82 53 38



**ARÉAS**

**CMA**

83, ROUTE DE CREUTZWALD  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

TÉL. : 03 87 82 68 10 - FAX : 03 87 82 00 15

Toutes assurances

**JEAN-MICHEL NIESS**

Agent Général

La fourniture de l'éclairage public a été assurée par la société GHM pour un montant de 187 472 F et la pose des candélabres à l'entreprise Lauer pour 46 000 F.

Les différents honoraires (DDE, architecte et coordinateur de sécurité) s'élèvent à 238 544 F.

Les subventions se décomposent comme suit :  
288 100 F pour les travaux des voies communales (département)  
75 000 F pour l'installation de la fontaine (département)  
1 000 000 F pour les aménagements (GIRZOM de l'Etat)

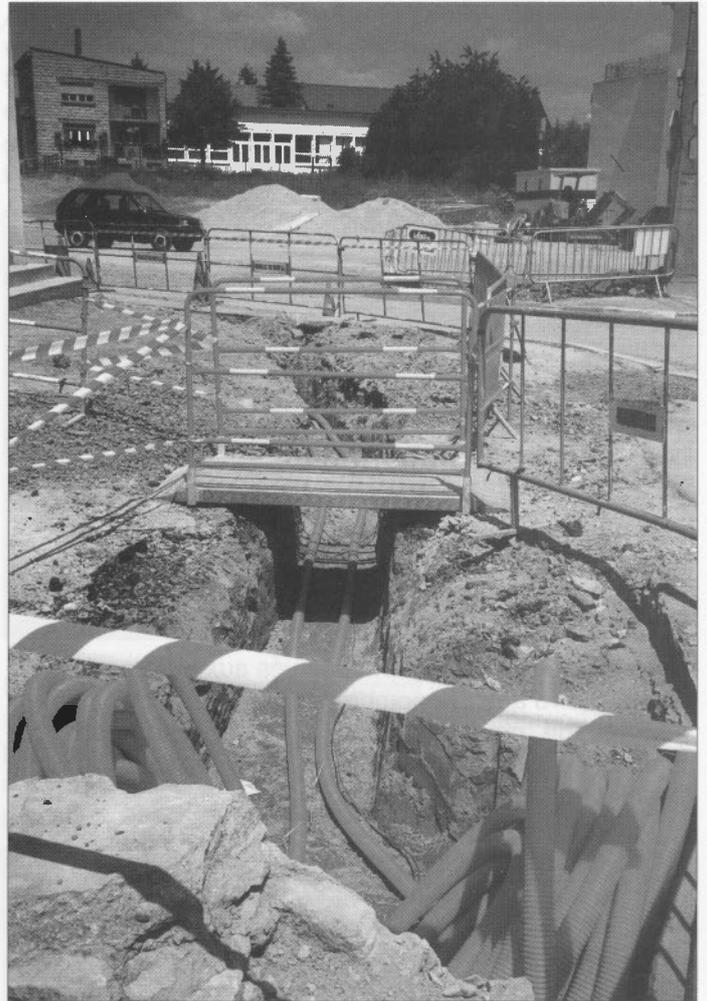
A charge de la commune : **1 914 694 F** avant subvention EDF et récupération de TVA.



Aménagement devant la chapelle



Fondations pour la cour de l'école



Effacement des réseaux



Aménagement de la cour de l'école en phase terminale

S.N.C.

# Tabac Presse Gérard et Claudine

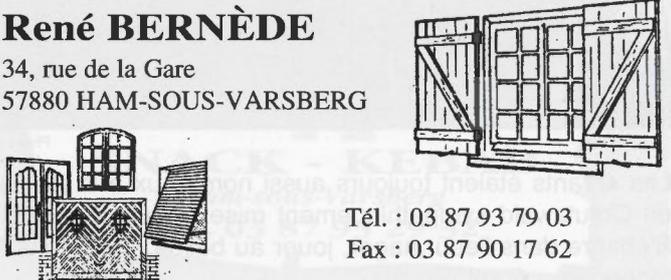
PAPETERIE - LOTO

6, rue de Ham  
**57880 HAM-SOUS-VARSBERG**  
Tél. 03 87 82 51 31

## Menuiseries BOIS - ALU - P.V.C.

POSE ET RÉPARATIONS

**René BERNÈDE**  
34, rue de la Gare  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG



Tél. : 03 87 93 79 03  
Fax : 03 87 90 17 62

# Animation estivale 99

Depuis 1991, pendant les vacances scolaires, les jeunes de 6 à 18 ans participent à des activités ludiques dans le cadre de l'animation estivale.

Pour 1999, 134 jeunes se sont inscrits aux 16 activités proposées. Ils étaient encadrés par 23 adultes et 14 adolescents.

Dès le 15 juillet, tennis, pétanque, judo ouvraient la séance estivale.

Au tennis, les lundis étaient réservés aux 6-9 ans, les jeudis aux 10-15 ans. De nombreux jeunes ont été initiés aux subtilités de ce jeu. Coups droits, revers.. délicats ! smashes... dans le filet ! lobs et... point réussi. Il faudra revenir pour améliorer son jeu de balle.

Les amateurs du ballon rond se sont donnés rendez vous sur le terrain en schiste tous les mercredis de 10 à 12 h. Ils ont appris à jongler avec le ballon, à conduire en slalom avant de s'exercer au tir au but. Un match terminait la séance.

La pétanque s'est déroulée comme chaque année à l'orée de la forêt. Ce cadre de verdure particulièrement accueillant a permis aux boulistes amateurs de perfectionner leur style. Pointer, tirer...  
Vive les prochaines vacances.

Chaque séance de judo était suivie par une trentaine de judokas qui ont appris les mouvements de base : chutes avant, arrière, latérales. De petits combats ont permis de mesurer les progrès réalisés. Les jeunes y ont trouvé beaucoup de plaisir. Le 16 juillet démarraient la piscine et la danse rythmique.



Photo RL

Les enfants étaient toujours aussi nombreux à la piscine de Creutzwald sympathiquement mise à leur disposition. S'ébattre dans l'eau, nager, jouer au ballon, glisser sur le toboggan... C'est génial.

La nouvelle activité danse rythmique a surtout attiré les filles mais quelques garçons n'ont pas hésité à les rejoindre. Apprendre à bouger au rythme de la musique, permet de s'éclater. C'était vraiment "super" aux dires des jeunes qui ont assisté, répartis en 2 groupes 6-15 ans et 16-18 ans, aux 11 séances.

Le gymnase municipal était également réservé à divers jeux de balles. Anne, Mylène et Christelle s'occupaient des plus petits tous les lundis de 16 à 18h. Balle au camp, volley ball, tennis de table, badminton... Il y en avait pour tous les goûts et pour tous les âges. L'animation qui régnait faisait plaisir à voir.

Cette année encore, découvrir la nature et la région étaient au programme. Sorties cyclo, sorties pédestres, marches topographiques ont été plébiscitées par de nombreux jeunes.

Lors de la sortie topo, encadrée par les paras ils ont appris à lire une carte IGN avant de s'engager dans la forêt de HAM. A l'arrivée au Geisberg ils ont monté une tente avant d'entreprendre des descentes en rappel à l'aide de harnais et de mousquetons. Enchantés par cette expérience tous ont voulu recommencer.

Tous les mardis de 10 h à 12 h une quinzaine de jeunes ont enfourché leur vélo pour une ballade de 25 km de préférence sur les chemins forestiers. Il s'agira de se souvenir de l'itinéraire pour d'éventuelles sorties en famille le dimanche.



Photo RL

Les sorties pédestres ont permis d'explorer la campagne dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. La marche a duré 4h avant de conduire le groupe au grand fort de la ligne Maginot près de Niedervisse. La vue panoramique du plateau lorrain était grandiose. Sur le chemin du retour ils se sont arrêtés à la chapelle de la grotte de Bisten avant de rejoindre Varsberg par le chemin forestier. La source du Gudenbornn a permis à tous de se désaltérer avant de regagner Ham. Quel bol d'oxygène !

Le samedi de 10 h à 12 h le parking du complexe sportif était envahi par une vingtaine de jeunes, roller au pied. Maxime 8 ans a chaussé ses rollers flambant neufs pour la première fois. Reçu 5 sur 5. Et voilà notre débutant lancé sur la piste.



Photo RL

Sur le plan d'eau de Creutzwald une quinzaine de jeunes ont découvert le canoé-kayak. Le matériel avait été prêté par le club nautique. Savoir nager était indispensable et le gilet de sauvetage obligatoire. Pour conserver son équilibre l'astuce était de faire travailler seulement ses bras. Loïc a eu peur mais tout s'est bien passé.

Un autobus a conduit les jeunes à Hestroff afin de pratiquer la varappe dans une grange spécialement aménagée. Des membres du club d'escalade ont expliqué aux jeunes la technique. Equipés de bonnes chaussures, de baudriers, ils se sont attaqués au mur d'escalade haut de 7 m. Quel exploit ! Aucun n'aurait voulu manquer son tour.



Photo RL

Avec Christelle, Anne, Mylène et Laetitia, les enfants ont mis la main à la pâte tous les mercredis de 10 h à 12 h à l'ancien CEG. Le travail manuel a passionné une trentaine de jeunes à chaque séance. Au programme collage, pliage, objets en plâtre, pâte à sel, bracelets brésiliens. Il fallait faire preuve d'imagination. Le temps a passé trop vite.



Photo RL

Une quinzaine de jeunes qui aiment jongler avec les lettres se sont retrouvés tous les mardis pour apprendre où se perfectionner au scrabble. Le scrabble peut se jouer seul, à deux ou plus, l'essentiel étant de faire le plus de points possibles avec les mots les plus longs.



Photo RL

Le mercredi 11 août les enfants de l'animation estivale se sont retrouvés au complexe sportif pour observer l'éclipse, un des plus beaux spectacles célestes que la nature puisse nous offrir.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et rendez vous à l'année prochaine à tous les jeunes souhaitant s'investir dans l'animation.

**Boulangerie - Epicerie**

**WEINLAND Frères**

14, rue Principale

**57880 HAM-SOUS-VARSBERG**

Tél. 03 87 93 06 59

**SNACK CRISTINA**



**SNACK - KEBAB**

Ham-sous-Varsberg

Tél. 03 87 93 29 32

# Aspects de la vie scolaire

**Effectif total (primaire et maternelle) :**  
**250 élèves**  
 (161 en primaire et 89 en maternelle)

**Ecole du centre : 73 enfants**  
 Directrice :  
 Mme Boutron Laurence  
 MM. Richter Jean-Claude,  
 Godfroy Bruno

**Ecole des genêts : 88 enfants**  
 Directrice :  
 Mme Meichelbeck Marie-Louise  
 MM. Filler Lucien,  
 Freytag Norbert,  
 Marchal Jean-Luc  
 Schmidt Olivier

**Maternelle du centre : 41 élèves**  
 Directrice :  
 Mme Bour Martine  
 Mme Rousseau Isabelle  
 Aides :  
 Mme Michèle Christiane  
 Mme Albrecht Nadia

**Maternelle genêts : 48 élèves**  
 Directrice :  
 Mme Hinzelin Catherine  
 Mme Megret Valérie  
 Aides :  
 Mme Hoerner Ghislaine  
 Mme Jager Marie-Thérèse  
 Mlle Nimeskern Eve

**Collège Bergpfad : 496 élèves**  
 Principal :  
 M. Lafontaine Horst  
 Principal-adjointe :  
 Mme Charvoz Christine  
 6è : 147 élèves  
 5è : 126 élèves  
 4è : 136 élèves  
 3è : 127 élèves



Un cours d'horticulture

Photo RL



La prévention routière

Photo RL

TED LAPIDUS - CHARLES LABELLE

*Chaussures - Textiles*  
*Layettes - Lingerie*

**NICOLA** sàrl

23, rue Principale - HAM-s-V.

Tél. 03 87 93 02 05

Une sélection et un choix d'articles de qualité  
 Plus de 70 années à votre service sur 2 étages  
 Cartes de réductions pour 5 achats dans l'année

TRIUMPH - SLOGGI - LE BOURGET

**TAXI KIN Serge**

*Transport toutes distances*  
*et Malades en position assise*

*Colis transport URGENT*

23, rue de Ham

**57880 HAM-SOUS-VARSBERG**

Tél. 03 87 93 00 41



L'ordinateur à l'école

Photo RL



Semaine des Arts

Photo RL



Information sur l'eau

Photo RL



Sortie topographique des écoles de Ham et Guerting

Photo RL

## Le Bouquiniste

**ACHAT • VENTE • ÉCHANGE  
LIVRES • CARTES POSTALES ANCIENNES**

Heures d'ouverture :  
du lundi au samedi : de 14 h à 19 h

19, rue de la Gare  
**57880 Ham-sous-Varsberg**  
Tél. 03 87 82 46 12

**RENAULT et toutes marques**

**Garage**

**WELSCH Frères S.à.r.l.**

Tôlerie - Mécanique - Peinture

Voitures sans permis AIXAM

**57880 HAM-SOUS-VARSBERG**  
Tél. 03 87 93 02 13

# Les anciennes délibérations du conseil municipal

1899

En 1899 le conseil municipal s'est réuni 7 fois, la première réunion a eu lieu le 5 mars et la dernière le 24 décembre.

Le conseil municipal se composait de Monsieur JAGER Jean, maire, et de Messieurs ALBRECHT Georges, ALBRECHT Jean-Martin, ALBRECHT-MITSCH François, ALBRECHT-PRIVE Jean, DOURSTER Jacques, FETIQUE Nicolas, MULLER Georges, ROSENBERGER Georges et WEINLAND Michel, conseillers municipaux.

## REUNION DU 5 MARS 1899

M. le maire rend compte aux membres présents du mauvais état de la clôture de la cour de l'école et de l'urgence de sa réfection et propose de faire clôturer cette cour avec du grillage. Le conseil municipal approuve ces travaux à l'unanimité, prie M. le maire de les faire exécuter et suggère que les pieux nécessaires pour la clôture soient prélevés dans les coupes de bois annuelles de la commune. Il donne également son accord quant au montant de ces travaux estimés à 100 Marks environ.

## REUNION DU 11 JUIN 1899

M. le maire informe que, suite au décret n° 22093 du 17 mai 1899 de la direction impériale de l'arrondissement concernant les communes rurales, l'enseignement dispensé aux élèves de la dernière classe pourrait être réduit à 3 heures en matinée, pendant 13 semaines, au cours de la période du 1er juin au 1er novembre.

Il donne également connaissance d'une proposition faite par la direction de l'école communale qui, prenant en compte les besoins de la population locale, envisage que l'enseignement dispensé l'après-midi aux élèves de terminale soit supprimé pendant 8 semaines, soit pendant 2 semaines de fenaison, 2 semaines de récolte de céréales et 4 semaines de récolte de pommes de terre.

Après mûre réflexion sur l'étude faite par la direction de l'école, le conseil municipal décide de prier la direction impériale de l'arrondissement de réduire à 3 heures en matinée, pendant une période de 8 semaines seulement, la durée de l'enseignement dispensé aux élèves de terminale. Les après-midi seront employées pendant 3 semaines à la fenaison, 1 semaine à la récolte de céréales et 4 semaines à la récolte de pommes de terre.

## REUNION DU 16 JUILLET 1899

M. le maire informe que différents travaux et livraisons budgétés l'exercice précédent n'avaient pu y être pris en compte intégralement. Il s'agit en l'occurrence des travaux suivants dont les dépenses ne sont pas soldées à ce jour :

- 1 - Assèchement de la cave de l'école des filles :
    - a) livraison de tuyaux ..... 322,00 M.
    - b) exécution des travaux ..... 112,55 M.
  - 2 - Bornage du cimetière ..... 70,00 M.
  - 3 - Livraison et pose des bornes pour le cimetière ..... 60,00 M.
  - 4 - Pose de caniveaux dans le village ..... 180,00 M.
- Total : ..... 744,55 Marks.

Après mûre réflexion, le conseil municipal autorise que les travaux et livraisons susmentionnés soient payés sur les fonds disponibles de la commune et mandate M. le maire de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

## REUNION ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 1899

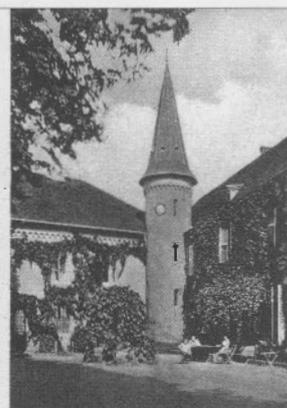
M. le maire présente, documents à l'appui, le compte 1898/1899 établi par le comptable de la commune et signale l'avoir déjà vérifié lui-même sans y avoir trouvé d'anomalie. Ce compte indique :

- 1 - Recettes ..... 8786,90 M.
  - 2 - Dépenses ..... 8033,28 M.
- d'où un excédent de ..... 753,62 Marks.

M. le maire ayant signifié que ce compte devait être vérifié par un membre du conseil municipal dûment désigné par ce dernier, le choix s'est porté



Château de Varsberg



Collection : Le Bouquiniste

sur le conseiller ALBRECHT-PRIVE Jean. Le maire cède aussitôt la présidence à ce dernier pour vérification du compte. A la fin du contrôle le maire se retire et le conseil municipal prend alors à l'unanimité la décision suivante : aucune objection n'est faite ni sur le compte ni sur les dépassements de crédits.

La séance continue

Le maire soumet au conseil municipal le budget principal élaboré pour 1900/1901. Le budget est examiné titre après titre et la discussion porte sur les différentes dépenses et recettes prévues.

Le résultat est le suivant :

Total des recettes .....	7663,18 M.
Total des dépenses .....	7663,18 M.

La séance continue.

Le maire rend attentif au fait que le budget principal 1900/1901 accepté par le conseil municipal comporte une somme de 977,02 Marks mise en attente sous Sect. 1, chapitre 3, titre 36. Cette somme proviendrait d'un prélèvement complémentaire sur les 4 impôts directs, qui correspondrait à 70 % de l'impôt principal. Le conseil municipal qui doit se prononcer à ce sujet décide de relever ce taux, devant faire face à ses dépenses courantes. M. le maire soumet à présent le budget supplémentaire élaboré pour 1899/1900. Après délibération, les montants ont été arrêtés comme suit :

Recettes .....	1017,44 M.
Dépenses .....	1017,44 M.

La séance continue

Le maire donne connaissance du programme de travaux présenté par le garde-forestier pour l'année 1900. Le conseil municipal approuve les coupes et nouvelles plantations à effectuer dans la forêt communale pour 1900.

La séance continue.

M. le maire soumet une lettre de la direction impériale de l'arrondissement concernant la demande d'annulation du marché aux porcs hebdomadaire du jeudi faite par la ville de BOULAY. Après s'être consulté le conseil municipal déclare n'avoir aucune objection à faire quant à cette annulation.

## REUNION DU 1er OCTOBRE 1899

Après examen d'une demande faite par le directeur de l'arrondissement, le conseil municipal décide de faire exécuter l'année prochaine les travaux suivants :

- I - Pour l'entretien des routes du district :
  - 1 jour de prestations + une somme de 110 M. = ..... 586 M.

II - Pour l'entretien des chemins vicinaux de la commune :  
 2 jours de prestations d'une valeur de ..... 953,20 M.  
 Sur proposition de l'agent d'entretien des routes, les travaux suivants  
 seront à effectuer et à budgéter au prochain exercice :

Pour les routes du Huf	: livraison et mise en place	
de laitier concassé soit	: 80 m <sup>3</sup> à 6,35 M. =	..... 508,00 M.
Pour celles du village	: 50 m <sup>3</sup> à 6,35 M. =	..... 317,50 M.
Pour la livraison de pavés	: 20 m <sup>3</sup> à 3,40 M. =	..... 68,00 M.
Pour la livraison de sable	: 20 m <sup>3</sup> à 1,50 M. =	..... 30,00 M.
Pour de petites réparations	:	..... 29,70 M.
<b>TOTAL</b>	:	..... <b>953,20 Marks</b>

Après mûre réflexion le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

### REUNION DU 26 NOVEMBRE 1899

M. le maire soumet au conseil municipal la requête faite par le lieutenant-colonel SALZMANN, locataire de la chasse communale, par laquelle ce dernier propose la candidature de M. le marquis de LINIERS comme co-locataire de la chasse. Le conseil municipal déclare à l'unanimité n'avoir aucune objection à formuler et prie M. le maire de faire le nécessaire à ce sujet.

### REUNION DU 24 DECEMBRE 1899

M. le maire informe que, d'après le paragraphe 19 de la loi du 17 avril 1899, et en application du code civil d'Alsace-Lorraine, un inventaire des dégâts occasionnés par le gibier doit être établi pendant toute la durée de la chasse. Un contrôleur doit être nommé à cet effet et ce dernier doit obligatoirement être une personne intègre, habitant un village voisin. Après mûre réflexion le choix du conseil municipal s'est porté à l'unanimité sur M. JAGER Jacques, maire de GUERTING. Si ce dernier ne devait pas convenir au locataire de la chasse, le conseil municipal proposerait alors M. JAGER Jean, cultivateur.

La séance continue.

En application du décret ministériel du 17 novembre 1899, un conseiller affecté essentiellement aux orphelins de la commune doit être nommé et le conseil municipal est appelé à se concerter et à se prononcer à ce sujet. Un suppléant doit également être désigné, ce dernier relayant le premier en cas d'empêchement majeur. Le conseil municipal propose à l'unanimité Jean MITSCH, cultivateur, en tant que conseiller et Pierre RIHM, MÜLLER, en tant que suppléant. Tous deux habitent HAM s/V.

## 1929

En 1929 les habitants de la commune de Ham ont procédé à l'élection de la nouvelle municipalité. Les comptes-rendus des séances couvrent 14 pages du registre soit 13 réunions de travail.

### La première séance le 17 février 1929

Le conseil municipal adopte le devis présenté pour l'installation de la basse tension dans la rue de la gare pour la somme de 615 F. Les élus donnent un avis favorable à la demande d'allocation présentée par les réservistes de la commune. Pour procéder à l'inventaire de la production agricole, animale et végétale, sur les conditions techniques économiques de l'agriculture française, le conseil nomme un délégué.

### Séance du 31 mars 1929

Le maire donne connaissance des propositions de la société la Houve concernant les locaux scolaires pour recevoir les enfants habitant la cité ouvrière.

Après avoir pris connaissance de ces propositions le conseil demande une nouvelle audience à monsieur le directeur de la Houve, afin de recevoir des précisions sur les logements des enseignants, le chauffage des locaux.

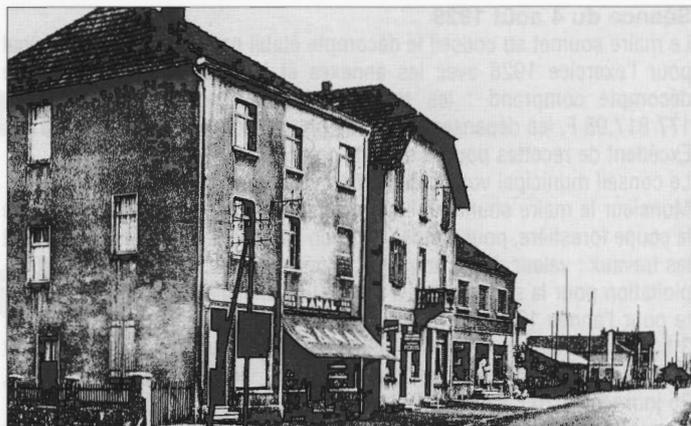
Le conseil décide de refuser une subvention à la société générale des transports départementaux pour le service d'autobus Ham-Metz.

L'appareiteur demande une augmentation de son traitement, le conseil consent un traitement annuel de 1500 F.

Le conseil municipal accepte le devis présenté par la société Alsacienne et Lorraine d'électricité, pour la création d'un réseau de distribution à proximité de la colonie ouvrière et se montant à 5000 F.

Vu le mauvais état du chemin vicinal Ham-Diesen le conseil demande que les prestations pour 1929 soient faites sur ce chemin.

Le conseil municipal décide de donner à la première classe des garçons 2 stères de bois rondin à la place de 50 fagots.



Rue de Ham

Collection : Le Bouquiniste

Monsieur le receveur municipal est autorisé par la présente à déduire les montants, et les prises en charge de la taxe sur les chiens pour 1928 et se montant à 250 F.

### Séance du 14 avril 1929

Monsieur le maire soumet à l'assemblée les propositions faites par la société la Houve à propos de la construction des locaux scolaires pour la colonie ouvrière.

La société la Houve déclare vouloir mettre à la disposition de la commune des locaux scolaires aux conditions suivantes :

- 1 - La Houve donnera à la commune de Ham contre un droit de reconnaissance de 1 franc, deux salles de classes avec aménagement intérieur.
- 2 - Tous les frais incombant normalement aux communes seront à la charge de la commune de Ham et en aucun cas les livres scolaires.
- 3 - Les bâtiments seront destinés à recevoir les enfants des ouvriers et employés habitant la colonie sur le territoire de la commune de Ham et travaillant à la Houve. La commune de Ham pourra y admettre les enfants des particuliers habitant le même quartier sans faire partie du personnel de la Houve, mais seulement tant que cela ne privera de sa place aucun enfant attaché à la Houve.
- 4 - Les élèves de l'école de la colonie devront jouir des mêmes avantages que ceux de l'école de Ham.
- 5 - Cet accord est conclu uniquement dans le but de rendre service à la commune de Ham, et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Houve ou entraîner pour elle une obligation à un titre quelconque. Le conseil municipal après mûre réflexion accepte les offres faites par la direction des mines de la Houve.

### Séance du 19 mai 1929

Procès verbal de l'installation des membres du conseil municipal et de l'élection du maire, du premier adjoint.

La réunion a été ouverte par M. Weinland, maire, qui a donné connaissance des résultats des votes, et déclaré installés les membres du conseil municipal. Le plus âgé des conseillers a pris la présidence.

Après la lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, le président invite le conseil à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Candidat à l'élection du maire : Monsieur Weinland.

Onze bulletins ont été déposés dans l'urne. Monsieur Weinland est proclamé maire par 10 voix et 1 bulletin blanc. Vote de l'adjoint au maire, monsieur Mitsch est proclamé élu avec 11 voix.

### Séance du 26 mai 1929

Monsieur Mitsch adjoint préside la réunion ; le conseil accepte sans changement le projet de l'entretien des chemins vicinaux pour 1929. Les travaux prévus sont à effectuer sur le chemin de Diesen et s'élèvent à 3600 F. Le conseil municipal vote pour l'année 1930 deux jours de prestations, soit un jour pour les chemins vicinaux, et un jour pour les chemins ruraux.

### Séance du 30 juillet 1929

Dans la séance du 19 mai, le conseil municipal a donné à Monsieur Weinland en sa qualité de maire de Ham-sous-Varsberg, plein pouvoir pour intenter près du tribunal cantonal de Boulay une action possessoire concernant le sentier dans la "Flasfeld" contre un couple habitant la commune. Afin de maintenir et de défendre les droits de la commune dans ce procès, le conseil, dans la réunion de ce jour, renouvelle à Monsieur le maire le plein pouvoir.

### Séance du 4 août 1929

Le maire soumet au conseil le décompte établi par le receveur municipal pour l'exercice 1928 avec les annexes et les pièces justificatives. Le décompte comprend : les recettes effectives pour la somme de : 177 817,98 F, les dépenses effectives pour la somme de : 123 329,12 F. Excédent de recettes pour la somme de : 54 488,86 F.

Le conseil municipal vote le décompte pour l'année 1928.

Monsieur le maire soumet à l'appréciation du conseil l'état d'assiette de la coupe forestière, pour l'année 1930 en parcelle 8 et le devis concernant les travaux : valeur des produits façonnés en forêt : 19 000 F, frais d'exploitation pour la somme de : 3 500 F. Le conseil accepte l'état d'assiette pour l'année 1930. Compte des travaux forestiers : parcelle 116, sur 3 ha dégagement d'une plantation de pins de 4 ans, 16 jours à 20 F soit 320 F, parcelle 8, réparation du chemin de vidange sur 3000 mètres, 25 journées à 20 F soit 500 F.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'une nouvelle école à deux classes à la colonie de Ham-sous-Varsberg.

Le conseil vote au corps des Sapeurs Pompiers une subvention de 1 000 F pour l'année 1929, vu que la subvention de 1928 n'a pas été payée. A partir de 1930 la subvention annuelle sera de 500 F.

La municipalité décide d'assurer le corps des Sapeurs Pompiers à raison de 24 F par homme soit au total 720 F par an. Le conseil décide de louer la grange du moulin pour loger la pompe à incendie, au prix de 1200 F. Les élus décident de faire mesurer et borner le chemin rural dit "Bekersphul", vu que différents propriétaires ont déjà établi des constructions neuves le long du chemin et par conséquent il est nécessaire de fixer les limites.

### Séance du 25 août 1929

Dans un but d'assainissement de la rue dite "Ecken", les Ponts et Chaussées ont établi un projet de construction de caniveaux et d'un conduit souterrain sur le chemin vicinal et communal numéro 1.

Un premier lot prévoit une canalisation souterraine en tuyaux de ciment de 0.30 mètres d'ouverture, à une profondeur de 2,20 mètres et sur une longueur de 130 mètres, dont le coût total est évalué à 18 000 F.

Un second lot comprend l'établissement de caniveaux pavés sur une longueur de 227 mètres, dont le coût total est évalué à 12 000 F avec en supplément à valoir de 1 000 F soit un total estimatif de 31 000 F.

Par suite d'information insuffisante le conseil a, par sa délibération du 5 août 1928, voté la moitié réglementaire à hauteur de 6 000 F au lieu de 15 500 F d'où une insuffisance de 9500 F. Le conseil est appelé à délibérer pour voter, la somme de 9500 F et à décider de la mise à disposition de cette somme. Le conseil municipal approuve le projet, et vote la somme de 15 500 F.

Le conseil approuve et émet un avis favorable au sujet de la somme à payer au trésor pour la gestion de la caisse municipale et s'élevant à 2 470 F.

Vu la situation difficile des ouvriers grévistes des verreries de Vallerystal, le conseil vote à l'unanimité un secours unique de 1 000 F à payer au membre du comité, le crédit sera couvert par les fonds libres de la commune.

### Séance du 15 septembre 1929

Le conseil désigne un expert et un suppléant pour l'estimation des dommages causés par le gibier dans la commune. Dans l'affaire concernant le sentier dans la "Flasfeld" le conseil donne par la présente mandat et plein pouvoir au maire pour représenter la commune, et choisit comme avocat Me Yérome, avocat à Metz. Le conseil municipal vote à l'Union des Invalides et Accidentés du Travail, Fédération de la Moselle à Sarreguemines un secours unique de 1 000 F.

### Séance du 27 octobre 1929

Le conseil propose de répartir les dix jours de congé mobiles de la manière suivante : Le mardi de la fête patronale, les 24, 27, 28, 30 et 31 décembre, les quatre derniers jours, le mardi, mercredi, vendredi, samedi après la Pentecôte.

Les produits de la location de la chasse sont répartis comme suit : Gestion et comptabilité communale, 2% des recettes, remises accordées au receveur municipal, 2% des recettes, indemnité du greffier, un forfait de 200 F. Le conseil municipal donne son approbation pour céder une partie de la chasse du ban de Ham à Monsieur Meyer adjudicataire des chasses de Varsberg et Boucheporn.

Le conseil approuve les plans et devis de la construction des caniveaux et d'un réseau d'égoût dans la rue dite "Ecken", et décide de mettre les travaux en adjudication. Les travaux de la canalisation devront être ter-

minés pour le 31 décembre 1929, et les travaux des caniveaux pour le 15 mai 1930.

La municipalité décide d'étendre le réseau de la basse tension de la commune vers le hameau "Schaeferlei" et les maisons du "Kellergarten".

Le devis s'élève à la somme de 13 945 F.

Les élus décident de la création de quatre commissions :

1 commission : Entretien des bâtiments communaux et fontaines.

2 commission : Entretien des chemins vicinaux et cours d'eaux.

3 commission : Adjudication, location et forêt communale.

4 commission : Entretien du cimetière.

Chaque commission est représentée par quatre élus locaux.

Le conseil vote à l'appareteur un traitement annuel de 1 800 F à partir du premier octobre 1929.

### Séance du 27 novembre 1929

Le maire donne connaissance de l'adjudication des travaux de canalisation de la rue dite "Ecken" et de la construction des caniveaux. Le conseil déclare adjudicataire une entreprise de Ham-sous-Varsberg qui a offert d'exécuter les travaux pour la somme de 32 134,10 F.

Le conseil municipal vote pour le personnel enseignant de la colonie ouvrière une indemnité de 1 800 F par an pour le logement.

La municipalité donne son accord à la création d'un cours d'adultes dans la commune et prend en charge les frais de chauffage, d'éclairage et s'engage à payer par auditeur 5 F par trimestre.

Le conseil demande que la vente des grumes de la forêt communale soit faite par soumission cachetée. Toutefois les petits artisans locaux pourront s'approvisionner avant la vente en payant la taxe majorée de 25%.

Le conseil municipal approuve la facture présentée par la Société de Metz pour la fourniture de laitier concassé et le transport à pied d'oeuvre, pour la somme de 5 766,13 F, et autorise monsieur le maire à mandater le montant.

### Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1929

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mandater le montant de 4 070 F pour la fourniture de houille concernant le chauffage des écoles, ainsi que la facture pour le calibrage des pierres pour le chemin vicinal de Ham - Diesen.

Le conseil élit comme membre du bureau de bienfaisance deux conseillers municipaux. La municipalité donne un avis favorable à la prime d'allaitement pour les femmes de la commune de Ham-sous-Varsberg.

### Séance du 22 décembre 1929

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le budget supplémentaire élaboré pour l'exercice 1929 avec tous les renseignements utiles. Le conseil accepte les propositions prévues : total des recettes 41 882,27 F, total des dépenses 21 322,27 F, excédent des recettes 20 500,00 F. Le premier magistrat soumet au conseil le budget principal pour l'exercice 1930 : total des recettes 89 865,00 F, total des dépenses 89 865,00 F. Le conseil municipal accepte les propositions sans changements.

Le conseil choisit deux conseillers municipaux comme membres du comité scolaire.

La municipalité décide d'attribuer pour la gérance intérimaire de la caisse communale le dixième des remises à l'état à compter du 24 août 1929, la somme sera inscrite dans le budget des exercices 1929 et 1930.



Rue de Ham

Collection : Le Bouquiniste

# Histoire locale :

## L'usoir

Usoir, tour de volet, village rue... autant de termes à consonnance locale qui, dans nos esprits, rappellent les spécificités de l'habitat lorrain, notre identité.

Ce caractère, souvent recherché par les touristes en quête d'identité et par les amoureux du patrimoine, est aujourd'hui menacé par des interventions quelquefois malheureuses en matière de rénovation ou d'aménagement, tant au niveau de l'espace public que du domaine privé.

Il faut prendre conscience de la valeur collective et rurale de l'usoir, orienter nos efforts d'embellissement et de fleurissement dans ce sens. Nous souhaitons vous présenter quelques règles pour que le patrimoine ne devienne pas une caricature du patrimoine d'hier.

### Us et Coutumes

C'est l'un des signes de la tradition rurale lorraine, l'usoir est une bande de terrain de largeur variable qui lie les maisons à la chaussée.

C'est un espace public à usage collectif prioritaire.

C'est un lieu de vie, lieu de travail et d'entreposage temporaire. On y faisait causerie "Mayen" sur le banc adossé à la façade de la maison.

L'absence de préoccupation commune ne favorise pas la naissance de bons rapports sociaux. Certains conflits ont pour origine la privatisation des usoirs. Le cas le plus répandu est celui du riverain qui clôt son "devant de porte" pour empêcher les chiens du village de venir piétiner ses fleurs ou pour protéger ses jeunes enfants du danger de la

route. Il cherche à reproduire le modèle urbain du jardin de devant où la clôture constitue une marque de niveau social. Dans certains cas cet aménagement ne laisse qu'une largeur de trottoir entre la clôture et la rue, détruisant ainsi l'espace spécifique lorrain au profit d'un résultat douteux.

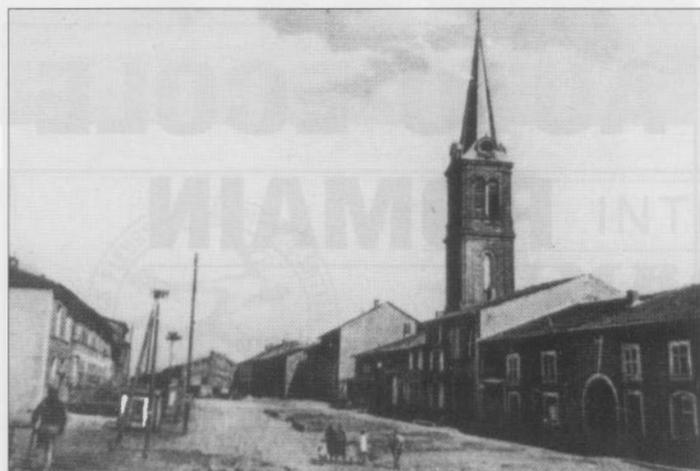
Le tour de volet est une zone tampon se trouvant à ras des maisons, elle est meublée de tous les prolongements de la façade : emmarchements, descente de cave, débords de toit, bancs, bandes pavées.

### Histoire d'usoirs

1900 L'usoir est le lieu d'activité villageoise. Il constitue le prolongement des habitations, des fermes et des ateliers. C'est un espace continu où les fonctions se mêlent sans séparation. Tas de fumier, stères de bois et outils agricoles y règnent en maître.

1950 Epoque marquée par la mécanisation et le modernisme, l'image de l'usoir se transforme. La rue se structure, délimitée par des caniveaux puis des bordures, jalonnée de poteaux et de fils. Certaines maisons subissent des transformations parfois malencontreuses. Les activités sur l'usoir restent nombreuses.

Aujourd'hui l'activité agricole a été abandonnée libérant ainsi l'usoir. On y jardine, on y stationne, parfois même on clôture abusivement donnant une configuration urbaine qui banalise le village. Apparition du "Chacun chez soi ; chacun pour soi"



## L'usoir, à qui appartient-il ?

En règle générale l'usoir est un espace public. C'est une propriété communale. Dans certains cas le "tour de volet" est privé. Sur le cadastre cette propriété privée est délimitée par un trait qui suit les façades à une distance de 60 cm à 1 m. Il en est de même pour l'usoir, qui à ce moment là est privé.

C'est la commune qui organise les aménagements sur l'usoir, souvent en concertation avec les riverains. Tout aménagement individuel est soumis à autorisation municipale et doit respecter le droit de passage sur l'usoir ; ce dernier ne pouvant être bâti ou clôturé.

Le riverain bénéficie d'un droit d'usage prioritaire sur l'usoir, ceci l'engage à assurer son entretien. La réglementation concernant les usoirs est donnée par la "Codification des Usages locaux à caractère agricole" parue au Bulletin Officiel de la Moselle en 1980, dans son chapitre VII articles 57 à 65.



## L'aménagement des usoirs :

Pour l'aménagement, sachant que l'usoir doit affirmer son caractère collectif et faire l'objet d'un traitement d'ensemble, chaque action, même individuelle, sur l'usoir doit s'inscrire en continuité et en harmonie avec les actions voisines. L'image globale doit primer sur le traitement particulier des portions d'usoir.



### Sources :

- Histoires d'usoirs et de fleurissement C.D.T. et C.A.U.E. en Meuse 1998
- Les usoirs en Moselle C.A.U.E. et Conseil Général de la Moselle

menuiserie  
ébénisterie  
vitrerie  
agencements

**VANI** frères

24, route de Boulay - 57880 HAM SOUS VARSBERG  
Tél. 03 87 93 06 06 - Fax 03 87 93 30 35

**AUTO-ECOLE  
ROMAIN**

15, rue de Ham  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
Tél. 03 87 93 19 06

# Vie des associations

## Association "Les Amis de Lussac"

### Voyage dans la Vienne

*extrait de la Nouvelle République du 17 août 99*

Le 6 septembre 1939, un groupe de Lorrains du petit village de Ham-sous-Varsberg, obligé de fuir l'occupation allemande, était accueilli à Lussac-les-Châteaux par le docteur Dupont, maire, son homologue de Sillars et M. Sirot. Samedi, soixante ans après ce difficile voyage qui a duré cinq jours, une délégation hamoise de cinquante-cinq personnes, parmi laquelle on note la présence d'exilés, dont Guido Boutter, le maire qui, à l'époque, était âgé de deux ans, a refait ce même périple pour retrouver les Lussacois qui leur avaient offert l'hospitalité en 1939.

En fin d'après-midi, au Monument aux Morts, lors d'une émouvante cérémonie d'accueil, malheureusement perturbée par une pluie battante, Armand Gambbs, président de l'association hamoise des Amis de Lussac et Jean-Luc Madej, président de l'association lussacoise Les Amis de Ham, ont rappelé ce funeste voyage qui "le 1er septembre 1939, mettait le village en route vers l'inconnu" et la chaleur de l'accueil des habitants de la cité de Madame de Montespan qui avaient tout mis en œuvre pour que, dès leur arrivée, les hamois retrouvent le sommeil qui depuis cinq jours n'était plus qu'un rêve et l'eau savonneuse un vague souvenir. Après que le maire de Ham-sous-Varsberg eut exprimé sa joie de retrouver ses amis lussacois,

Jean-Claude Compain, maire de Lussac, a insisté sur les liens d'amitié qui unissent depuis soixante ans les deux communes. Conseiller général du canton, Robert Bon retraça son premier voyage à Ham et remit divers cadeaux aux hamois. Durant leur bref séjour en Sud-Vienne, celui de 1939 avait pris fin le 10 août 1940. Les hamois participeront à diverses festivités organisées en leur honneur. Leur départ est prévu pour mercredi matin.



## Lussac-Ham, le diamant de l'amitié

*Extrait de Centre Presse*

*Lussac les Châteaux et Ham-sous-Varsberg ont fêté 60 ans d'amitié. Que de chemin parcouru depuis l'exode de 1939 !*

C'est le 1er septembre 1939 à 14h, que les gendarmes se sont présentés à la mairie de Ham-sous-Varsberg apportant une enveloppe officielle émanant de la Préfecture demandant aux habitants de se regrouper pour quitter leur maison pour une destination encore inconnue. Le garde-champêtre M. Albrecht, l'appariteur fait le tour d'une partie du village, principalement le centre pour annoncer au son de la cloche les consignes à respecter.

- Départ le plus rapidement possible dans l'après-midi,
- Destination inconnue pour la plupart d'entre eux avec un minimum de bagages (30 kg environ),



**INTERFLORA**  
**JUMBO FLEURS**  
**MARTINE**

**Toutes compositions florales**

RUE DE LA GARE

57880 HAM-SOUS-VARSBERG - Tél. 03 87 93 31 30

*Livraison  
à domicile*



- Laisser les animaux domestiques en liberté dans les prés,
- Les maisons doivent rester ouvertes avec la clé sur la porte,
- Emprunter les routes secondaires pour ne pas gêner les mouvements militaires et être derrière la ligne Maginot pour la nuit.

Les cloches furent mises en mouvement pour rappeler les gens qui étaient encore dans les champs.

Une réunion secrète du Conseil municipal avait déjà réfléchi à cette évacuation et chacun se mit aux derniers préparatifs. Pour leur part, les enfants s'apprêtent à partir pour une longue promenade...

Abandonner tous leurs souvenirs, tous leurs biens, une partie de leur vie. C'est le coeur gros que l'on délaisse sa maison. On met le ballot sur le dos pour partir à pied. On charge la charrette à bras à 4 roues que l'on va traîner, les cultivateurs attellent les chevaux ou les vaches et peuvent ainsi charger le matériel et les enfants.

Les automobiles ont fait leur plein d'essence et se rassemblent devant la mairie pour emmener les personnes âgées et impotentes, les malades et les femmes enceintes. Les jeunes gens prennent leur vélo avec un petit chargement sur le porte-bagage. C'est vers 16h30 que le gros du village se met en route vers l'inconnu. Ce convoi pittoresque ressemble étrangement aux convois bâchés du Far West. Beaucoup d'enfants, même en bas âge, ont dû marcher car il n'y avait pas assez de place sur les chariots. Il y a eu des malentendus, des familles ne sont parties que le lendemain matin, d'autres ont pris le train à Creutzwald pour rejoindre Thiaucourt.

#### 60 ans d'amitié

C'est dans ces conditions que les Hamois et d'autres, ont entrepris, par obligation, un exode de onze mois, qui restera gravé dans les mémoires. De cette tragédie, naquit

une solide amitié entre Hamois et Lussacois puis une association. A la mi-août, une délégation de Ham a été reçue à Lussac, à l'occasion de la 12e rencontre officielle qui marque le 60e anniversaire de l'exode de 1939. Hamois et Lussacois se sont rendus au monument aux morts pour se recueillir en mémoire des disparus, puis à la mairie pour le verre de l'amitié. Le dimanche 15 août, après avoir passé la journée avec les familles d'accueil, tous se sont retrouvés pour un dîner dansant qui commença par un échange de cadeaux souvenirs. Jean-Claude Compain, maire de Lussac, remercia longuement M. Guido Boutter, maire de Ham, Armand Gambis, président de l'association, notant que grâce aux habitants de Ham, les petits Lussacois de l'école publique, pourront à nouveau suivre les émissions éducatives à la télévision. La soirée s'est prolongée très tard dans la nuit. Le lendemain, une journée dans les Marais Poitevins réunissait tous les participants.

### Marche de l'exode

Le samedi 18 Septembre 1999, quelques marcheurs confirmés ont décidé de commémorer à leur manière le 60ème anniversaire de l'exode vers la Vienne ;

C'est en souvenir de ce départ précipité, au soir du 3 septembre 1939 qu'ils ont rallié par le même chemin Sorbey, village du pays Messin.

Le départ s'est effectué dans la brume matinale, l'arrivée en fin d'après midi sous un soleil radieux. Ce périple avant le "Grand Voyage" avait marqué nos parents. Soixante ans après, il nous laissera également des souvenirs forts.

Les randonneurs ont d'ores et déjà pris rendez vous en 2009 pour commémorer le 70ème anniversaire...



# **GARAGE BOUR Chr.**

**Toutes marques**

- MECANIQUE
- CARROSSERIE - DEPANNAGE
- VENTES VEHICULES NEUFS et d'OCCASION

**ICI ON NE PAIE PAS LA T.V.A.**

32, rue de Creutzwald - 57880 HAM-sous-VARSBERG - Tél. 03 87 82 03 75

## Club IDéal DS Lorraine

### Joyeux Anniversaire CITROËN

L'année 99 qui se termine a été marquée "par les 80 ans" de la marque au double chevron.

Le Club IDéale DS Lorraine fait tout pour faciliter la passion des collectionneurs de DS et ID, la voiture la plus révolutionnaire de CITROËN.

Le Club poursuit plusieurs buts :

- il présente au plus large public possible les différents modèles (limousine, cabriolet, break, ambulance, six roues etc...),
- il fait connaître les particularités multiples de cette voiture mythique parue au Salon de Paris en octobre 1955 et fabriquée à 1 445 960 exemplaires jusqu'en 1975 et présentant des prouesses techniques encore jamais vues.

IDéale DS Lorraine préserve un patrimoine automobile de haute technicité et le maintien dans l'état le plus proche de l'origine de ces "belles dames".

Notre manifestation annuelle sous une même bannière intitulée "EXPO-HAM", avec la complicité du "Moto Club Les Gueules Noires" et le "Club Tricot" a connu un remarquable succès dans tout l'Est Mosellan !

Cette sympathique manifestation qui, grâce au soutien des représentants de la commune, de nos nombreux partenaires et surtout des bénévoles, attire en nombre, lorrains, alsaciens, sarrois, belges et luxembourgeois.

Qu'ils en soient remerciés !

Une perspective de taille pour les passionnés de la marque est prévue en 2002 : Le grand voyage outre-atlantique à BOSTON à l'occasion du 12ème I.C.C.C.R.

Les activités proposées seront reconduites pour l'année à venir.

Bon vent et bonne chance à "EXPO-HAM" pour ce nouveau millénaire.



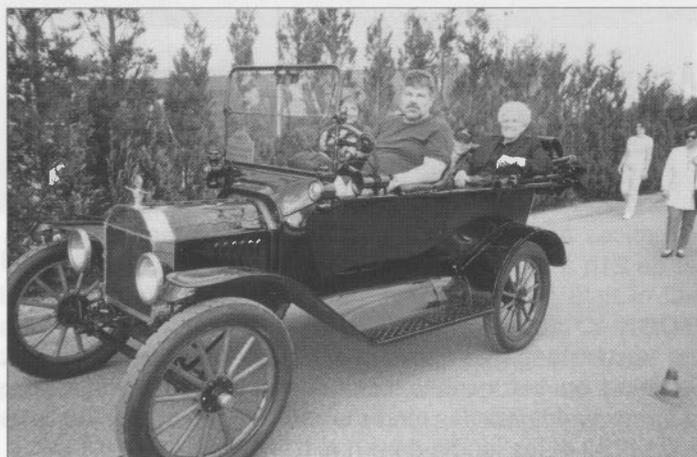
## Association des Parents d'Élèves

### L'Association des Parents d'Elèves

#### de Ham-sous-Varsberg sur tous les fronts.

Cette année encore l'Association des Parents d'Elèves de Ham-sous-Varsberg (L'A.P.E.H.V) a largement participé aux animations et sorties des différentes écoles de Ham-sous-Varsberg.

En décembre, les élèves du C.P et C.E.1 des Genêts ont assisté à une projection de deux films sur les loups "Apprenons les loups et Mon ami, le loup", alors que les élèves du C.E.2 - C.M.1 - C.M.2 des Genêts et du Village ont vu un documentaire sur la vie des insectes. Les enfants du C.P / C.E.1 du Village quant à eux ont apprécié un spectacle de marionnettes. En février : présentation d'un spectacle de musique avec présentation d'instruments anciens aux élèves du C.P /C.E.1 du Village. En mars, les élèves du C.P et l'école maternelle des Genêts ont pu découvrir un spectacle "Noémie et la mouette" et les enfants de l'école maternelle du centre, un spectacle audio-visuel "Y a plus de saisons". En mai, visite de la mine - image et du musée de la mine par les classes du C.E.2 -C.M.1 et C.M.2. En juin, le mois des excursions : visite du château du Haut - Koenigsbourg et de la volerie des aigles pour les classes du C.P/C.E.1 des Genêts et sortie cirque pour les enfants du primaire du village. Fin-juin : Les boissons servies lors de la rencontre d'athlétisme dans le cadre de l'U.S.E.P ont été prises en charge par l'Association. Les achats de matériel scolaire et pédagogique ont aussi été un vecteur de l'Association. Toutes les écoles de Ham-sous-Varsberg ont pu compléter leur bibliothèque. Les écoles maternelles du Village et des Genêts ont acheté des jeux éducatifs (un jeu de marchande, un équipement de coin cuisine). L'Association a également financé le goûter de Carnaval, la semaine du goût et les cadeaux de Noël pour les enfants des écoles maternelles du Village et des Genêts ainsi que le pique-nique de fin d'année de l'école primaire du Village.



## MENUISERIE

# SIKORSKI

Fabrication Menuiserie intérieure

**ESCALIERS**

**AGENCEMENT DE PLACARDS**

22b, rue de la Gare

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 82 48 27

**Boucherie - Charcuterie**  
**Viande de 1<sup>er</sup> choix - Charcuterie fine**

## BECKER Jean-Claude

4, rue Principale

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 15 62



Photo RL

**Coût global de ses réalisations et activités : 43 000 F.**  
Et l'an 2000, surprise ! un carnaval des enfants, primé, pourquoi pas... ?

Toutes ses réalisations n'ont été et ne seront possibles qu'avec votre participation et votre soutien. Nous tenons également à remercier nos partenaires, à savoir le Crédit Mutuel et l'Association des Commerçants et Artisans de Ham-sous-Varsberg. Les portes de l'Association sont ouvertes à tout parent de bonne volonté et toutes les idées seront les bienvenues.

#### LE COMITE

#### COMPOSITION DU COMITE ACTUEL.

Président : Pierrot MORITZ  
 Vice-président : Isabelle DE VITO  
 Trésorière : Laure ENGLINGER  
 Trésorière-adjointe : Sylvie METZGER  
 Secrétaire : Danièle HAAS  
 Secrétaire-adjointe : Joëlle MORITZ  
 Assesseurs : M. Jeanne ROBINET  
 Gisèle WEYRATH  
 Cathy SATOS



## Tennis Club de Ham

Le tennis club de Ham compte 119 membres dont 42 jeunes. Lors de la 20e Assemblée Générale, le président a souligné trois points importants : le remboursement de l'emprunt contracté en 1993 pour la construction du club house, la réalisation des travaux de la mezzanine, et le succès des deux tournois open avec 81 et 108 inscrits. Avec ses 37 joueurs et joueuses classés de 30/5 à 15/3, le tennis club de Ham a acquis des places honorables dans le championnat de Lorraine. L'école de tennis composée de 29 enfants encadrés par cinq éducateurs bénévoles a bénéficié de 155 séances d'initiation de novembre 98 à juin 99. A l'issue du tournoi de fin de saison, les jeunes se sont vu remettre les balles de couleur suite au passage des tests. Les projets pour 2000 : reconduire toutes les équipes dans les différents championnats, renforcer les équipes en compétition par l'arrivée de nouveaux joueurs, reconduire l'école de tennis avec des séances de perfectionnement, créer un jumelage avec le tennis club de Merten, terminer les travaux de finition de la mezzanine, organiser les festivités à l'occasion des 20 ans du club.



## Association Sportive du Gymnase de Ham GYMNASTIQUE

La gymnastique féminine compte une vingtaine de membres. Cette activité a lieu tous les mercredis de 20h à 21h au gymnase de Ham-sous-Varsberg : échauffement, exercices au sol, exercices d'assouplissement, stretching et de 21h à 22h, sports collectifs : badminton, volley, basket.

#### YOGA

La section yoga compte une trentaine de membres. Les séances ont lieu dans la salle polyvalente de la cité Maroc à Creutzwald, tous les lundis de 18 h 45 à 20 h, de 20 h 15 à 21 h 30 et les jeudis de 9 h à 10 h 15.

## BASTIAN AUTOS & UTILITAIRES

Agent DAILY IVECO  
MICROCAR



20, rue de Porcelette  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
Tél. 03 87 93 14 46 - Fax 03 87 90 23 17

Installation agréée GPL

Vente véhicules toutes marques  
Ateliers de mécanique, électricité et carrosserie  
Magasin pièces de rechange  
Location véhicules utilitaires



TOP  
COULEUR

Carrosserie - Peinture  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

20, rue de Porcelette Tél : 03 87 93 14 46

## Apprendre ensemble...

C'est possible grâce à l'UPM (Université Populaire de Moselle).

Sans sélection préalable, sans condition d'âge, à des prix modiques (de 30 à 40 F la séance) vous pourrez compléter votre culture générale, améliorer votre vie quotidienne, acquérir des savoirs et des savoir-faire particuliers, reprendre vos études, vous intégrer dans la vie professionnelle.

Pour tous renseignements, l'équipe de l'UPM est à votre disposition à l'Espace Formation Emploi de l'Hôpital, 59a, rue de la gare 57490 L'Hôpital, tél : 03 87 82 03 03.

## Club tricot

Le Club tricot de Ham a fêté ses 10 ans d'existence. Dans une ambiance détendue, amicale et joviale, la trentaine de dames de Ham et des environs s'adonnent au plaisir du tricot mais également du crochet, canevass et broderie. En association avec le FC Ham, elles organisent un salon Esotérique le 19 mars 2000 et une 5e brocante-expo le 7 mai avec le club Idéal DS Lorraine et le moto-club de Ham.

Le club accueille toute dame désirant s'initier au tricot ; s'adresser à Mme Schlosser Liliane au 03 87 82 10 20 ou le lundi soir à 19h30 dans la salle de l'ancien CEG, route de Creutzwald à Ham.



## Choeur d'hommes

Le Choeur d'hommes de Ham-sous-Varsberg était invité au concert spirituel à l'église Ste Thérèse de Carling le 29 novembre 1998 à 14 h rehaussé également par la présence de l'harmonie des HBL, 55 musiciens sous la direction de leur chef Roger Klein. Nous avons chanté

4 chansons de notre répertoire. Cinq cents spectateurs ont également assisté à la prestation de la chorale St Gérard de Carling et de l'organiste Yannick Weiller.

Le 13 décembre 98, le choeur d'hommes s'est produit pour le 3e âge au collège de Ham, le 20 décembre au foyer municipal de Diesen pour les tricoteuses, le 21 décembre chez les joyeuses rencontres au foyer municipal de Ham, le 30 mai pour l'American Memorial Day au Felsberg à St Avold, le 20 juin 99 à la kermesse Christ Roi du Maroc. Le 26 septembre, nous avons organisé un repas dansant avec 84 personnes au foyer municipal de Ham.

## Société de mineurs et travailleurs

Notre société, dont l'un des principes est de pérenniser les traditions héritées de nos anciens, n'a pas succombé aux tendances d'un laisser aller trop à la mode actuellement. Elle est fière de se présenter en uniforme et avec drapeau lors des manifestations patriotiques et religieuses. Elle participe avec entrain aux actions d'aides aux handicapés avec toutes les sociétés de la commune.

L'aide financière de la commune et l'aide matérielle du Crédit Mutuel nous permettent de proposer à la population de la commune quelques agréables activités leur faisant oublier pour un moment les soucis quotidiens.

Nous sommes heureux et fiers d'avoir accueilli dans nos rangs des femmes et veuves de mineurs et d'autres métiers. Elles nous apportent une aide non négligeable dans nos activités. Nous les remercions chaleureusement et de tout cœur pour leur courage. Nous réitérons notre appel et signalons que notre société est ouverte à tous et espérons vous retrouver avec joie lors de notre prochaine prestation de la Ste Barbe.

Glück auf



## Snack Pizza : Chez Lili

à Ham-sous-Varsberg

 03 87 82 09 33

## Euro Snack Pizza

à Longeville-lès Saint-Avold

 03 87 29 06 05

## INFLUENCE COIFFURE

Femmes - Hommes - Enfants

15, rue de la gare  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
Tél. 03 87 93 10 36

Du mardi au vendredi  
8 h 30 à 12 h 00  
14 h 00 à 18 h 30

Samedi  
8 h 30 à 17 h 00

# Calendrier des manifestations 2000

## JANVIER

Jeudi 6	: Assemblée générale de la société des mineurs <b>S</b>
Samedi 15	: moules-frites des "Amis de Lussac" <b>S</b>
Dimanche 23	: banquet du club d'épargne "Les Genêts" <b>S</b>
Dimanche 30	: banquet des "fauchés" <b>P</b>

## FEVRIER

Samedi 5	: soirée du moto-club <b>S</b>
Samedi 12	: tournoi du judo-club <b>G</b>
Samedi 12	: soirée du tennis-club <b>S</b>
Samedi 19 et dimanche 20	: tournoi en salle: jeunes du FC Ham <b>G</b>
Jeudi 24	: information Maisons Fleuries <b>S</b>
Samedi 26 et dimanche 27	: tournoi en salle: jeunes du FC Ham <b>G</b>

## MARS

Samedi 4	: soirée carnavalesque du FC Ham <b>S</b>
Dimanche 5	: après-midi récréative du club "Joyeuses Rencontres" à Varsberg
Dimanche 12	: carnaval des enfants APEHV <b>G</b>
Dimanche 19	: salon de l'ésotérisme Tricot et FC Ham <b>S</b>
Samedi 25	: soirée du "Judo-Club" <b>S</b>

## AVRIL

Mardi 4 et Jeudi 6	: rencontres USEP <b>G</b>
Vendredi 7	: Assemblée générale du Crédit Mutuel à Varsberg
Dimanche 30	: marche populaire des paras

## MAI

Samedi 6	: concours d'Agility au club canin
Dimanche 7	: artisanat et brocante du club tricot <b>S</b>
Dimanche 7	: expo auto-moto IDéale DS et Gueules noires
Jeudi 25 et vendredi 26	: semaine des arts de l'APEHV <b>SP</b>
Dimanche 28	: sortie pédestre organisée par la Société des Mineurs <b>S</b>

## JUIN

Samedi 10 et dimanche 11	: Tournoi du RCC
Samedi 17 et dimanche 18	: challenge du Crédit Mutuel du FC Ham
Samedi 17 et dimanche 18	: kermesse de la paroisse Christ Roi au Maroc
Samedi 17	: raid paras <b>P</b>
Samedi 24	: après-midi récréative des jeunes du FC Ham <b>S</b>
Samedi 24 et dimanche 25	: finales de l'Open d'été du "Tennis-Club" <b>S</b>
Samedi 26	: fête de la moto dans la forêt
Dimanche 25	: sortie pédestre du "Club des Genêts" <b>P</b>

- **P** = privé
- **S** = salle des fêtes

- **SP** = salle paroissiale
- **G** = gymnase

- **CS** = complexe sportif

## JUILLET

Dimanche 2	: fête forestière des amis de Lussac <b>S</b>
Dimanche 9	: sortie pédestre organisée par les fauchés
Vendredi 14	: bal populaire au profit du CCAS
Samedi 22 et dimanche 23	: fête forestière organisée par l'amicale des Sapeurs Pompiers

## AOUT

Samedi 12 et dimanche 13	: exposition avicole à l'école des genêts
Samedi 12 et dimanche 13	: challenge Prybil organisé par le FC Ham

## SEPTEMBRE

Jeudi 21	: assemblée générale des amis de Lussac <b>S</b>
Samedi 23	: assemblée générale du tennis-club <b>S</b>
Lundi 25	: assemblée générale du club tricot <b>S</b>

## OCTOBRE

Dimanche 1	: banquet du chœur d'hommes <b>S</b>
Jeudi 5	: réunion des associations <b>S</b>
Samedi 14	: soirée paras de la St Michel <b>S</b>
Mardi 17	: assemblée générale du chœur d'hommes <b>S</b>
Mardi 24	: assemblée générale de l'APEHV

## NOVEMBRE

Samedi 4:	assemblée générale de la chorale Ste Cécile <b>SP</b>
Du 16 au 19	: exposition avicole pour les enfants à Varsberg
Vendredi 17	: soirée Beaujolais au Tennis-club <b>P</b>
Jeudi 23	: remise des prix "maisons fleuries" <b>S</b>
Samedi 25	: assemblée générale du club des "Fauchés" <b>P</b>
Samedi 25	: soirée du judo-club <b>S</b>
Lundi 27	: assemblée générale des joyeuses rencontres <b>S</b>

## DECEMBRE

Dimanche 3	: banquet de la Ste Barbe organisé par la société des mineurs <b>S</b>
Dimanche 3	: marché de Noël organisé par l'APEHV
Dimanche 3	: Toy-Run du club des motards
Mardi 5	: passage de St Nicolas dans les écoles
Dimanche 10	: fête des anciens au collège
Samedi 16	: arbre de Noël du RCC <b>S</b>
Dimanche 31	: St Sylvestre organisée par le FC Ham <b>S</b>

## Liste des associations de HAM-SOUS-VARSBERG

Amicale des Amis de Lussac (Armand GAMBS)	tél. 03 87 82 38 33
Amicale des Parents et Enseignants (Pierrot MORITZ)	tél. 03 87 82 12 51
Amicale des Sapeurs Pompiers (Raphaël TERLIZZI)	tél. 03 87 93 78 64
Anciens combattants (Gilbert ALBRECHT)	tél. 03 87 93 64 34
ASGH (Raymond SIKORSKI)	tél. 03 87 93 08 81
Association des commerçants et artisans de Ham (Elio FABINI)	tél. 03 87 93 06 05
Choeur d'Hommes (Maurice HAUTER)	tél. 03 87 93 52 92
Chorale Ste Cécile (Rémy WEISSE)	tél. 03 87 93 52 42
Club cynophile (Henri KALUS)	tél. 03 87 82 69 84
Club d'épargne "Les Fauchés" (Jean-Claude BOUR)	tél. 03 87 93 58 24
Club d'épargne "Les Hamsters" (François DOHR)	tél. 03 87 93 64 96
Club d'épargne "Le Trèfle d'or" (Hubert NOWAK)	tél. 03 87 90 21 90

Club d'épargne "Les genêts" (Roland BIETTE)	tél. 03 87 93 44 04
Club des motards (Edmond BETTINGER)	tél. 03 87 82 60 34
Club "IDéale DS Lorraine" (Norbert KULAS)	tél. 03 87 82 51 58
Club Tricot (Liliane SCHLOSSER)	tél. 03 87 82 10 20
Football-club de Ham (Roger FILLER)	tél. 03 87 93 60 65
Joyeuses rencontres (Josée WYPART)	tél. 03 87 04 29 88
Judo-Club (René THOMAS)	tél. 03 87 93 14 82
Sapeurs pompiers (Marcel PETAIN)	tél. 03 87 82 30 92
Société des mineurs et travailleurs (Gilbert GULDNER)	tél. 03 87 93 10 91
Tennis-Club de Ham (Raymond SIKORSKI)	tél. 03 87 93 08 81
USEP (Jean-Claude DYLLONG)	tél. 03 87 93 70 51
Union Nationale des Parachutistes (Yves GARGUI)	tél. 03 87 93 68 70

# Informations diverses

## Animaux dangereux, errants et protection des animaux

La Loi du 6 Janvier 1999 ainsi que l'Arrêté Ministériel du 27 avril 1999, relatifs à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, définit les modalités de contrôles et de sanctions plus sévères vis à vis des détenteurs de chiens de 2 Catégories. La déclaration de celles-ci en Mairie est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1999 Il faudra en même temps présenter :

- Un certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Un certificat d'identification du chien
- Une attestation garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur.

1<sup>o</sup> **Catégorie** : les Chiens d'attaque type "Pittbulls" et "Boers-bulls"

2<sup>o</sup> **Catégorie** : les Chiens de Race

- Stafforshire Terrier
- American Stafforshire Terrier
- Rottweiler
- Tosa

Et ceux assimilables par leur caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

En outre à compter du 6 Janvier 2000, le déclarant propriétaire d'un chien de 1ère catégorie, devra fournir :

- Une attestation vétérinaire confirmant la stérilisation de l'animal.

## Maisons Fleuries



L'année 1999 a de nouveau été un bon "cru" au niveau du fleurissement de la commune.

Les candidats sont toujours aussi nombreux (62), la qualité est en progression, le jury a apprécié l'effort fait par tous les participants.

Toutes les maisons fleuries, candidates ou non, apportent leur part à l'embellissement du bourg.

Merci à tous. Citons les lauréats :

- La commune a remporté un troisième prix d'arrondissement pour le fleurissement de la mairie.

### - Dans la catégorie Maisons et Jardins

- PERSEM Albertine
- TOURCHER Marie
- PAUL Anita
- BOUGIE Daniel
- MULLER Anne Marie
- ULMER Jacqueline
- OLIER Nicolas

### - Dans la catégorie Murs et Balcons

- BAUER Marie Paule
- KIEFFER Nicole
- BOHR Brigitte

### - Immeubles collectifs

- MAILLARD Nadine
- SCHREIBER Brigitte

### - Commerces

- Boucherie BECKER

La remise des prix a eu lieu, comme d'habitude, le dernier jeudi de novembre soit le 25.11.1999.

A l'année prochaine !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE  
DE  
HAM-SOUS-VARSBERG  
37880 - Tél. 03 87 29 86 90  
Fax 03 87 29 86 94



**ARRETE**  
INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS

Le Maire de la Commune de HAM-sous-VARSBERG,  
Vu les articles 2542-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles 213 et suivants du Code rural ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 1990 modifié relatif à la lutte contre les animaux errants et la lutte préventive contre la rage en Moselle ;  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens ;

**Arrêté**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**  
Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien ;  
Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération ;

**ARTICLE 2 :**  
Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravé, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé ;

**ARTICLE 3 :**  
Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière ;

**ARTICLE 4 :**  
Les contraventions au présent arrêté, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois ;

**ARTICLE 5 :**  
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la ville de CREUTZWALD est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BOULAY.

Fait à Ham-sous-Varsberg, le 23 septembre 1999

  
24 SEP. 1999

## Création d'une section de Jeunes Sapeurs Pompiers : J.S.P.



Notre village est important, il possède un corps de sapeurs-pompiers de première intervention sous le commandement du lieutenant Marcel Pétain. Les 15 pompiers bénévoles sont là pour préserver la sécurité en biens et en personnes. Pour qu'ils atteignent pleinement cet objectif, il faut recruter, il faut des jeunes qui représentent l'avenir des sapeurs-pompiers et la sauvegarde du volontariat et du bénévolat.

Le 18 janvier dernier, une première réunion entre la municipalité, le lieutenant Pétain et le caporal Ignace de Varsberg a permis de mettre sur pied l'initiative de créer un corps de J.S.P. à Ham-sous-Varsberg. Les jeunes des classes 85 à 88 ont été invités à une réunion en mairie de Ham le 7.02.99 où tout ce monde a été informé par le capitaine Wilhelm de Creutzwald. Le corps de J.S.P. est créé avec 16 inscrits

- Inscription et cotisation

- visite médicale

- Entraînements sportifs, cours théoriques et pratiques.

Le samedi 10 avril a eu lieu la 1ère sortie à Téterchen. Nos jeunes étaient bien encadrés : 3 pompiers, le maire M. Boutter et un adjoint M. Rondini.

Depuis, l'on travaille, il y a beaucoup à apprendre pour obtenir le brevet de cadet et peut être devenir un pompier opérationnel à 16 ans.

Bon courage et bonne réussite à tous.

## A propos du Contrat Local de Sécurité

Les communes ont de plus en plus souvent recours à des Contrats Locaux de Sécurité (CLS) pour essayer de répondre aux inquiétudes des habitants face à la montée des tensions urbaines. En signant le CLS, le Préfet, le Procureur de la République et les maires des communes concernées, s'engagent à mieux coordonner l'action des forces de sécurité (police, gendarmerie) et celle des acteurs locaux de prévention ou d'éducation (travailleurs sociaux, enseignants), voire des acteurs du développement économique. En outre, les habitants se sentiront mieux protégés s'ils sont étroitement associés aux mesures publiques et ils seront moins tentés de recourir à l'auto-défense. Pour cela, il est d'abord nécessaire de savoir ce que vivent réellement les gens. Le diagnostic préalable a donc été confié, par les communes de Creutzwald, Ham-sous-Varsberg, Varsberg, Falck et Merten, à un laboratoire de l'Université de Metz (l'ERASE, dirigé par le Professeur Jean-Yves Trépos). Deux chercheurs, sous la responsabilité de M. Philip Milburn, Maître de Conférences de sociologie, ont ainsi passé au crible les différentes dimensions de l'insécurité dans ces communes, entre octobre 1998 et février 1999. Ils ont principalement exploité trois sources d'information : les registres d'intervention de la police et de la gendarmerie, qu'on appelle la "main courante" (185 fiches), des témoignages spontanés de victimes et un questionnaire administré à 539 personnes représentatives de la population de ces localités. Les

deux premières sources (auxquelles s'ajoutent les statistiques de police) permettent de mesurer en partie les faits qui provoquent l'insécurité, tandis que le questionnaire explore surtout le sentiment d'insécurité ressenti par la population ("l'insécurisation"). Un certain décalage est constatable entre les faits d'insécurité, qui demeurent relativement peu nombreux dans ces communes et le sentiment d'insécurité déclaré par les habitants. Toutefois, il convient de distinguer :

- 1) l'insécurisation économique (la crainte pour les biens, notamment les automobiles), surtout ressentie par les classes moyennes habitant les centres des communes de Creutzwald et Ham ;
- 2) l'insécurisation civique (la crainte des petites agressions, insultes, menaces et désagréments de voisinage), surtout ressentie par les personnes à statut social instable (chômeurs, écoliers, mères célibataires) habitant les logements sociaux notamment de certains quartiers de Creutzwald ;
- 3) l'insécurisation scolaire (la crainte du racket et des malveillances, voire des agressions sexuelles contre les jeunes filles), qui est ressentie par les plus jeunes élèves, particulièrement dans les espaces non-surveillés ;
- 4) les problèmes de drogue, auxquels les personnes font souvent référence, bien que le niveau de trafic et de consommation mesuré par les interventions de police n'atteigne pas de proportions alarmantes.

Les chercheurs ont également suggéré quelques pistes de travail pour les acteurs du CLS. La protection des espaces interstitiels (parkings, certaines rues, sorties des établissements scolaires), une prévention spécialisée, le recours accru aux Travaux d'Intérêt Général (TIG) pour les auteurs de troubles : toutes ces mesures permettraient de lutter contre l'insécurisation économique. Briser l'isolement de certains quartiers et mettre en place des dispositifs de médiation sociale, seraient des réponses à l'insécurisation civique. Mieux associer les acteurs du monde éducatif avec leur environnement social (parents, travailleurs sociaux, forces de sécurité), permettrait de faire face à l'insécurisation scolaire. Enfin, favoriser un débat public sur les différentes dimensions des problèmes de drogue serait particulièrement utile. Ce sont ces axes et sans doute quelques autres encore qui seront progressivement mis en oeuvre localement, selon les moyens disponibles et selon les situations à traiter.

## Communauté de Communes du Warndt

Après de multiples réunions avec d'autres communes du secteur, les conseils municipaux des communes de Creutzwald, Ham/sous/Varsberg et Varsberg se sont réunis à Creutzwald le 4.11.1996 en présence de M. le Sous-Préfet de Boulay. Ils ont jugé que l'intérêt de leurs communes était de se regrouper.

Le Conseil Municipal de Varsberg, le 21 octobre 1996, le Conseil Municipal de Ham/Sous/Varsberg, le 25 novembre 1996, et le Conseil Municipal de Creutzwald, le 29 novembre 1996, ont décidé de créer la Communauté de Communes du Warndt.

Les objectifs essentiels des élus des 3 communes étaient d'assurer à leur population les meilleurs services au meilleur coût et d'assurer les conditions optimales pour accueillir les entreprises et assurer l'emploi de leurs habitants.

L'arrêté préfectoral créant la Communauté de Communes du Warndt est intervenu le 24 février 1997 ; son fonctionnement est effectif depuis le 1er janvier 1998.

La Communauté de Communes du Warndt assure la prise en charge financière du coût de la collecte, du traitement des ordures ménagères et de la déchetterie intercommunale ; elle assurera la collecte en régie avec ses propres bennes dans les 3 communes à compter du 1er janvier 2001.

La volonté des élus des 3 communes et des délégués de la Communauté de Communes du Warndt est de ne pas augmenter la pression fiscale ; bien sûr, le coût du traitement des ordures ménagères a beaucoup augmenté et augmentera encore en raison de l'interdiction faite aux collectivités locales de mettre en décharge des déchets autres que les déchets ultimes.

Quelles que soient les solutions retenues qui peuvent être com-

binées, collecte sélective, méthanisation, compostage, valorisation énergétique, elles auront un coût pour tous les habitants. Ce traitement des déchets sera effectué dans le cadre du Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est auquel la Communauté de Communes du Warndt a adhéré ; ce syndicat mixte rassemble la totalité des communes des arrondissements de Boulay, Forbach et Sarreguemines. En 1999, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères et de la déchetterie et les apports financiers des 3 communes sont les suivants :

	Coût de la collecte, du traitement et de la déchetterie	Recettes perçues 4 Taxes et Taxe d'Enlèvement des O.M.
CREUTZWALD	5 675 711	5 863 024
HAM/S/VARSBERG	1 023 543	1 010 601
VARSBERG	320 290	243 862

Ce tableau révèle que les contributions des communes de Ham et de Varsberg ne couvrent pas tout à fait le coût des déchets ménagers. L'apport de la dotation globale de fonctionnement versé par l'Etat permet à la Communauté de Communes du Warndt de couvrir les dépenses liées aux déchets et de participer à hauteur de 2.000.000 Frs environ par an à des dépenses d'intérêt général engagées par les trois communes.

Les écoles primaires des 3 communes bénéficient de l'entrée gratuite au stade nautique de Creutzwald. Pour renforcer la solidarité entre les 3 communes, la Communauté de Communes du Warndt envisage d'instaurer, à compter du 1er janvier 2000, la taxe professionnelle unique.

La Communauté de Communes du Warndt percevrait alors la taxe professionnelle au taux unifié sur les 3 communes de 7,30 % environ, les recettes seraient les suivantes :

T.P. versée par les contribuables :	
- de Creutzwald	10 561 640 Frs
- de Ham/Sous/Varsberg	432 160 Frs
- de Varsberg	21 827 Frs
<b>Total</b>	<b>11 015 627 Frs</b>

La Communauté de Communes du Warndt exercera ses compétences au fur et à mesure ; ses moyens financiers, essentiellement l'impôt et les dotations de l'Etat, sont limités et elle ne souhaite pas modifier le pacte de base reposant sur la modération de la fiscalité et le maintien des taux globaux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle.

## Plan de Gestion de la pelouse Sableuse du Neuglen

Comme vous l'indiquent les deux panneaux installés en 1998 au lieu dit Neuglen près du bois communal, nous avons là une zone d'un intérêt floristique remarquable.

Nous y trouvons :

- *Botrychium matricariifolium* (Botriche à feuilles de camomille) espèce protégée au niveau national. En Lorraine cette espèce est spécifique du Bitcherland et la station du Neuglen est la seule connue en dehors des bastions traditionnels de l'espèce dans les Vosges du nord.

Pour notre site :

Habitats : pelouses sableuses, pelouses sèches, landes.

Localisation : présent en maints endroits.

- *Botrychium Lunaria*



(*Botryche Lunaire*) espèce très rare en diminution, souvent associée à la précédente et protégée au niveau régional.

Pour notre site :

Habitats : pelouses sèches, landes.

Localisation : observée en 1983 à l'ouest du site, non revue depuis.

Cette pelouse est étudiée, surveillée, entretenue, ainsi il a été réalisé un document par M Frédéric Breton du Conservatoire des sites Lorrains (CSL) avec la contribution de M. Serge Muller (conseiller scientifique) et M. Lucien Kieffer (Conservateur du site), ce plan de gestion a été adopté par le conseil scientifique du CSL, il a été réalisé avec le soutien de la Commune de Ham-sous-Varsberg, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Régional de Lorraine.

Ce plan prévoit une gestion sur 5 ans 1998-2003.

Le plan de gestion très technique présente :

- Une approche descriptive et analytique du Site au point de vue :
  - Milieu physique
  - Unités écologiques : espèces (faune - flore) évolution historique du milieu, niveau de réalisation du plan de gestion précédent.
- L'évaluation du patrimoine : Habitats - Faune - Flore.
- La définition des objectifs du plan, à savoir :
  - Poursuivre la maîtrise foncière de la pelouse
  - Recréer et entretenir des espaces herbacés ouverts
  - Préserver la cariçaie (Site avec carex ou laiches) du Steinbornwies lieu dit voisin.
  - Conserver la roselière du Sitterswies.
  - Canaliser la fréquentation du site au niveau des chemins existants.
  - Ne pas introduire de nouvelles fréquentations.
  - Informer, sensibiliser, impliquer les habitants.

Ce site mérite toute notre attention et tout notre respect de façon à transmettre, en bon état, cet espace protégé et classé d'intérêt régional supérieur.

## Eclipse du 11 Août 1999



Deux minutes dix sept secondes d'émotion avaient été prévues, ce ne fut pas la plus belle éclipse de tous les temps. Personne n'en voudra longtemps à ces nuages qui ont gâché la fête.

Pour notre part, tout avait été prévu, boissons, casse croûte, lunettes spéciales... pour la nuit magique.

Le Crédit Mutuel s'était joint à la municipalité pour offrir aux enfants de l'animation estivale et à la population de HAM une éclipse inoubliable. Beaucoup de monde s'était retrouvé au complexe sportif pour fêter l'événement.

Les médias ont couvert l'événement et nous avons suivi le phénomène en direct. Que d'émotion à 12 h 28 mn 41 s quand les cellules photo-électriques ont commandé à l'éclairage public une mise en route inopinée pour... plus de 2 mn.

La prophétie que nous avons annoncée dans le dernier bulletin s'est réalisée, le soleil a eu son rendez-vous avec la lune, sous nos yeux, prouvant l'extraordinaire précision de la mécanique céleste.



La lune est 400 fois plus petite que le soleil, mais également 400 fois plus proche de sorte que, vus de la terre, leurs diamètres apparents sont voisins, la lune a donc occulté totalement le soleil.



Prochain rendez vous pour une éclipse totale en France, le 3 septembre 2081, elle sera visible dans le centre.

## DE VOTRE PROJET DE TRAVAUX À SON AUTORISATION VOICI LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE

### **Vous voulez réaliser des travaux de faible importance\***

#### **Vous devez déposer :**

#### **UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX**

Vous retirerez à cet effet une liasse autocopiante intitulée "Déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôture".

\* il s'agit de travaux qui ne créent pas de surface de plancher (modification de l'aspect extérieur de votre habitation, piscine non couverte, clôture etc), ou qui créent sur un terrain déjà bâti, une surface de plancher brute n'excédant pas 20 mètres carrés (garage, abri de jardin, etc).

- Constituez votre dossier à l'aide des renseignements portés sur l'imprimé de la déclaration de travaux.
- Déposez votre dossier complet en 3 exemplaires minimum en mairie contre décharge ou adressez-le par pli recommandé avec avis de réception postal.
- Le maire soumet le projet à la commission municipale d'urbanisme.
- L'instruction consiste essentiellement à vérifier la conformité de votre projet aux règles d'urbanisme, ce qui peut entraîner, le cas échéant, la consultation d'un service administratif (Architecture des Bâtiments de France par exemple). Veillez de votre côté à respecter les règles du Code Civil (droits de vue, servitudes de passage, etc).
- Dans le délai d'un mois à compter du dépôt de votre dossier complet en mairie (deux mois si un service administratif a été consulté), le Maire peut vous faire savoir qu'il s'oppose à votre projet ou qu'il lui impose certaines prescriptions. L'absence d'opposition dans ce délai vaut accord sur le projet et les travaux peuvent être entrepris.

### **Vous voulez construire un bâtiment**

#### **Vous devez solliciter :**

#### **UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Si vous projetez la construction d'une maison individuelle, vous retirerez en mairie une liasse autocopiante intitulée "Demande de permis de construire une maison individuelle".
- Si vous projetez tout autre type de construction, vous retirerez en mairie 4 exemplaires minimum de l'imprimé intitulé "Demande de permis de construire".
- Constituez votre dossier à l'aide des renseignements portés sur l'imprimé de demande et sur le mode d'emploi en page suivante.
- Déposez votre dossier complet en 4 exemplaires minimum en mairie contre décharge ou adressez-le par pli recommandé avec avis de réception postal.

Dès réception, votre demande est transmise au service de l'Équipement :

Direction Départementale de l'Équipement  
Subdivision de BOULAY-BOUZONVILLE  
12, rue du Général de Rascas  
57220 BOULAY

- Le Maire, après consultation des divers services (eau, assainissement, électricité), et examen par la commission d'urbanisme, transmet son avis au service de l'Équipement dans les 15 jours.
- L'instruction consiste essentiellement à vérifier la conformité de votre projet aux règles d'urbanisme, ce qui peut entraîner, le cas échéant, la consultation d'un service administratif (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales par exemple). Veillez de votre côté à respecter les règles du Code Civil (droits de vue, servitudes de passage, etc).
- A la fin de l'instruction, le permis de construire est délivré par le Maire. Cette délivrance doit intervenir dans le délai de deux mois à compter du dépôt de votre dossier complet en mairie (trois mois si un service administratif a été consulté). Le permis de construire vous est alors notifié, accompagné d'une déclaration d'ouverture du chantier à transmettre en mairie dès le début des travaux et d'une déclaration d'achèvement de travaux à transmettre en mairie en fin de chantier.

# LE WARNDT FÊTE SES 1000 ANS D'EXISTENCE

1999 est une année importante pour nous, habitants de l'est mosellan. Les historiens ont décidé de commémorer le 1000ème anniversaire de la signature par l'empereur Otton III d'une charte au profit de l'évêque Adalbéron II de Metz pour lui attribuer le Warndt.

C'est peut être l'occasion de créer un "Pays" : Le Warndt avec son entité culturelle, sa tradition de bilinguisme, permet de faire une jonction franco-allemande pour unifier l'Europe qui est également en train de se créer.

Pour ces 1000 ans du Warndt de nombreuses manifestations et expositions ont été prévues et réalisées.

Du côté français retenons :

- 10.07.99 Inauguration du monument du Warndt à Freyming Merlebach
- 10.09.99 Inauguration à Petite Rosselle de l'espace souvenir "La Lampe du Mineur"
- 18.09.99 Inauguration à Cocheren de l'exposition "Warndt, Hérapel et son site gallo-romain"
- 08.10.99 Vernissage à Hombourg Haut de l'exposition sur l'industrie du fer dans le Warndt.
- 30.10.99 les Hommes dans le Warndt à Cocheren.
- Pour Ham-sous-Varsberg les 1000 ans du Warndt ont été célébrés la dernière semaine d'octobre avec
- L'exposition Photo d'Alphonse Muller "Le Warndt Mystérieux"
- Le diaporama suivi de la projection de la cassette vidéo "Le Warndt Pays Frontière" par Norbert Schirra
- Les deux châteaux de Warsberg, Diaporama d'Alphonse Muller
- Nous avons également participé à l'élaboration de l'exposition tournante sur le Warndt qui a pris son départ à Creutzwald début décembre et qui passera à Ham.

Voilà une manifestation culturelle hautement régionale.

## La symbolique du logo

Le logo du Millénaire représente sur fond bleu azur les symboles naturels de la forêt du Warndt : conifères à gauche, feuillus au centre et à droite le bloc mégalithique du Wieselstein, vestige géologique le plus important du Warndt. Un puits de mine symbole du travail des hommes est placé dans l'axe d'un tronc d'arbre et s'enfonce avec celui-ci dans le sol et le sous-sol et à droite les couches minérales, dont le charbon en est la plus précieuse. Le feuillage droit de l'arbre apparaît comme un soleil levant derrière le Wieselstein, augurant pour toute la population des retrouvailles et la redécouverte d'une même appartenance.

## Histoire du Pays du Warndt

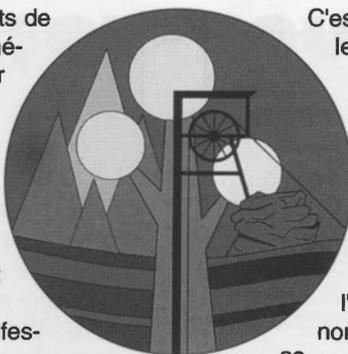
En 923, l'évolution politique fait que le royaume de Lorraine, créé au partage de l'empire de Charlemagne, devient duché, lui-même coupé en deux en 959. La partie où se trouve notre pays est située dans le duché de Haute Lorraine ou Mosellane et comprend toute la province ecclésiastique de Trêves, une partie de la province de Reims et le Saulnois. Notre région se trouvait donc largement incluse dans ce duché.

Au milieu du 10e siècle les évêques s'octroient la puissance temporelle. Metz se détache de Trêves et devient l'évêché le plus étendu allant jusqu'en Sarre et en Alsace. Les châteaux forts font leur apparition et les villes s'entourent de remparts pour se protéger des ambitions des seigneurs féodaux. Pillages et incendies d'agglomérations sont à l'ordre du jour.

A cette époque notre pays est presque entièrement englobé dans les possessions de l'évêché de Metz, seules les abbayes de Longeville et de Saint-Avold bénéficient de l'indépendance pour leur propre temporel.

Le seigneur de la forteresse de Sarrebrück conteste l'autorité de l'évêque de Metz et lui crée de graves ennuis. L'évêque Adalbéron II, qui est le parent de l'empereur Otton III, se plaint des maux intolérables auprès du souverain à Rome.

Le 17 avril 999 l'empereur fait paraître un édit donnant en priorité à l'évêque de Metz la dite forteresse et ses dépendances, les fermes royales de Voelklingen et de Querschied, ainsi que le Warndt (Warenta).



C'est donc à cette date qu'apparaît pour la première fois le nom de Warndt sur un acte officiel. Il nous est aisé de penser que ce nom était déjà pratiqué bien avant, mais historiquement la preuve en est établie à partir du 11 avril 999.

## Identité géographique du Warndt

Le Warndt est une entité transfrontalière géologique, géographique et historique, à l'origine couverte d'une grande forêt, située pour les 2/3 en Moselle et pour 1/3 en Sarre, entre la Bisten à l'ouest, la Rosselle au sud et à l'est et la Sarre au nord. Le Warndt représente actuellement 50 localités :

29 en Moselle autour des agglomérations de Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Creutzwald et 21 en Sarre autour des agglomérations de Völklingen-Ludweiler, Grossroseln, Wadgassen et Überherrn.

L'identité du Warndt, marquée essentiellement par sa forêt, a été remise en cause ces deux derniers siècles par la redéfinition des frontières à la chute de l'Empire, les trois guerres franco-allemandes et la perte de l'unité originelle de la forêt suite au développement de l'industrie. La fin de 150 ans d'exploitation minière et la suppression des frontières dans le cadre de la construction européenne amènent cette région à rechercher une nouvelle identité.

## Que signifie le nom de Warndt, son évolution ?

Le nom de Warndt a une singularité, puisqu'il peut être expliqué en plusieurs langues, en ayant toujours la même signification : PROTEGER, GARANTIR.

Le Warndt, ce pays recouvert d'une grande forêt, était un lieu de refuge privilégié pour le gibier. L'homme s'y installa, se garantissant sécurité et nourriture pour lui et ses animaux domestiques. Pays frontalier, il bénéficiait de contrôle et de protection. Bûcherons, charbonniers furent les premiers artisans à prendre possession de la forêt, puis se développeront quelques petites forges.

L'appellation évolua également au cours des temps pour être : WERNEST en 1171, WARNEST en 1223, SYLVA WARANT en 1267, WARENDE en 1270, WARENDO en 1683, WAREN en 1726, WARNEWALD en 1768, WARNA-NASSAU en 1769, WARNET et WARNEWALD en 1779 puis BOIS DU PRINCE DE NASSAU, BOIS DE WERNEST, WARRENTWALD vers 1789. Enfin WARNDT depuis le 19e siècle.

## Le monument du Warndt

Il s'agissait de trouver un signe, représentant symboliquement la géologie et le travail des hommes, placé dans la forêt et sur la frontière.

La pièce centrale en est un bloc de grès issu du conglomérat du Warndt (environ 300 millions d'années), extrait d'un chantier de creusement des Houillères de Lorraine, à 1100m de profondeur. Ce bloc de 3 m de haut et pesant environ 2 tonnes, est flanqué de deux plaques de bronze

identiques représentant le logo du Warndt et les dates 999- 1999. Il est placé sur un socle de maintien qui comporte trois plaques sur lesquelles sont gravés les noms des 50 localités du Warndt. Une quatrième plaque mentionne l'inauguration et les personnalités présentes. A la base du socle, une plate-forme circulaire comporte le nom de l'édificateur du monument ainsi que les donateurs.



Référence :  
Plaquette  
"Warndt 999-1999"

Guido Boutter, maire, signe le registre du monument du Warndt à Freyming-Merlebach.



## GÂTEAU AU VIN

### Ingrédients:

- 300 g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 250 g de beurre
- 250 g de sucre
- 4 œufs
- 1/8 l. de vin rouge
- 1 cuil. à café de cannelle
- 1 cuil. à café de cacao
- 100 g de chocolat râpé

### Préparation :

- séparer le blanc des œufs des jaunes
- mettre le blanc au frigo
- battre les jaunes quelques minutes
- ajouter le vin
- battre le tout jusqu'à ce que tout soit mousseux
- ajouter le sucre jusqu'à ce qu'on ne sente plus les grains de sucre
- ajouter le beurre ramolli
- mettre progressivement la farine mélangée à la levure, puis le chocolat râpé, la cannelle, le cacao
- battre les blancs en neige
- mélanger les 2 pâtes délicatement
- remplir le moule
- laisser cuire 50 à 60 minutes à 190°

### Garniture (facultatif)

- 200 g de sucre glace
- 2 à 3 cuillères à soupe de vin



## KOUGLOF VIENNOIS

### Ingrédients:

- 250 g de beurre
- 250 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 4 œufs
- 350 g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 7,8 cuil. à soupe de lait
- 100 g de raisins secs
- 50 g d'amandes moulues

### Préparation:

- travailler le beurre en mousse
- ajouter peu à peu le sucre, le sucre vanillé, les œufs
- incorporer par petites quantités le mélange tamisé farine, levure, en alternant avec le lait
- ajouter les raisins secs lavés et séchés (qu'on peut avoir trempé au préalable dans un mélange eau-rhum) et les amandes moulues

Cuire à four moyen 50 à 60 minutes

### Pour saupoudrer:

un peu de sucre glace et un peu de sucre vanillé.

Pour Encore Mieux Vous Servir

la **BOULANGERIE - PÂTISSERIE**

*Yves Freytag*

vous reçoit dans ses **NOUVEAUX LOCAUX**  
**ACCUEIL CHALEUREUX - CHOIX - QUALITÉ**



10, rue de Ham  
**57880 HAM-SOUS-VARSBERG**  
Tél. 03 87 29 87 02



### Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi	de	5 h 00 à 12 h 30
	de	13 h 30 à 18 h 30
le samedi	de	5 h 00 à 12 h 30
le dimanche	de	6 h 00 à 12 h 00

# Connaissez-vous Ham ?

Bal populaire  
au profit du CCAS

Cette année nous vous présentons quelques arbres que vous avez peut-être déjà remarqués au passage.

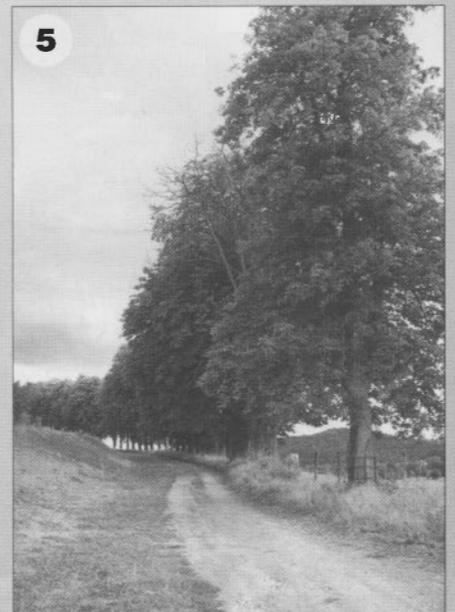
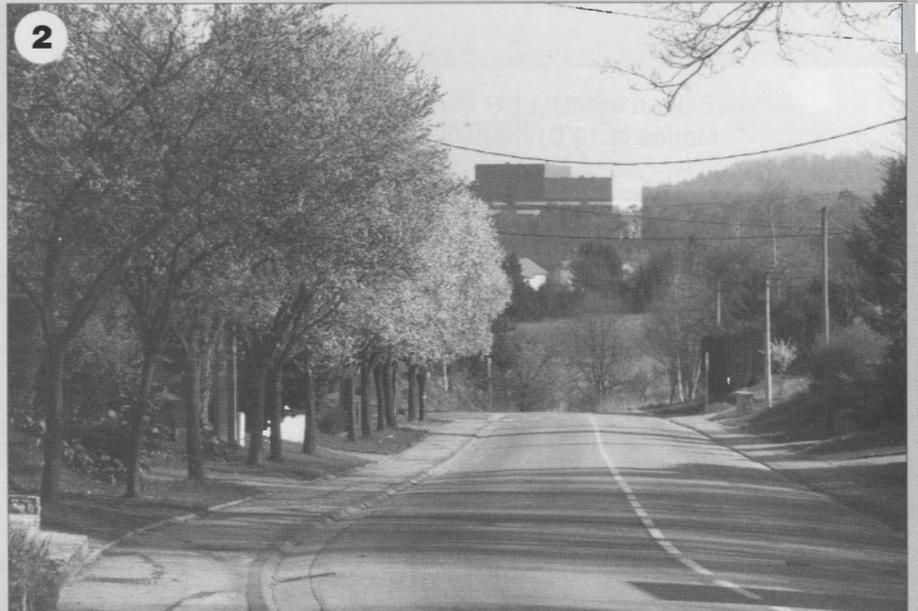
Ce ne sont pas toujours des arbres spéciaux, mais souvent des décorations, un peu comme des fleurs.

Ils nous régénèrent l'atmosphère par leur fonction chlorophyllienne, ils abritent les oiseaux aux chants mélodieux.

Aussi divers que variés, ils ont chacun leur charme et mettent en valeur le patrimoine.

Apprécions et trouvons leur emplacement à la page 39.

NB. Dans cette rubrique page 33 du bulletin de 1998, on a lu, photo 5 page 39, comme étant limitrophe de canton-ville-parcelle forestière, un lecteur attentif nous a signalé que la borne en grès portant les initiales **SH** correspondait à l'ancienne limite de concession charbonnière du "Secteur la Houve".



# Fêtes et traditions

## Noces d'Or



Photo RL

**BERGE Jean et MULLER Margot**  
Mariés le 13.01.1949



Photo RL

**GROSS Jean et CUGIER Hedwige**  
Mariés le 09.02.1949



Photo RL

**LEROUX Bernard et BOULANGER Lucienne**  
Mariés le 11.05.1949



Photo RL

**RIEGEL Philippe et WOJCIECHOWSKI Sophie**  
Mariés le 13.05.1949



**OULERICH Eugène et SPITZ Irène**  
Mariés le 26.09.1949

**HANSER J.-Clément et PAQUIOT Lucie**  
Mariés le 10.01.1949

**CORTIVO Marsilio et SCHMITT Gabrielle**  
Mariés le 23.02.1949

**ALBRECHT Joseph et DOURSTER A.-Marie**  
Mariés le 13.06.1949

**MICK Ewald et DOURSTER Erika**  
Mariés le 25.07.1949

**MAHOU Jules et MEDERLET Jeanne**  
Mariés le 06.09.1949



## Bal populaire du 14 juillet 99 au profit du CCAS

Dr Jean-Marie Muller  
117, rue de Ham  
03 87 82 24 78

## Fête des Anciens du 13.12.1998



## Remise de médaille le 11.11.1999

M. Théo SCHNEIDER a été honoré par  
la médaille du combattant d'Algérie.





### Caves St Vincent

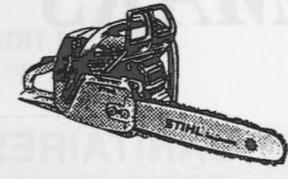
Vins en vrac  
Vins en bouteilles  
Prêts de tables, bancs et tirage de bière

1, rue du Ruisseau - 57880 **HAM s/s VARSBERG**  
Tél. 03 87 93 67 57 - Fax : 03 87 82 36 47

**Matériels espaces verts  
Pêche - Jardinerie**

## Ets Erwin Bourg

S.A.R.L.



65 et 68, rue de Carling  
**57490 L'HOPITAL**  
☎ 03 87 93 55 40  
☎ 03 87 90 12 27  
Fax 03 87 82 20 53

**Location de matériel + S.A.V.**

# Etat civil

## Année 1998

### DECES

- |            |  |              |   |
|------------|--|--------------|---|
| 28 janvier | Mme RESLINGER Victorine Vve MAYER Robert Jacques     | 30 juillet   | M. KOERNER Christophe                           |
| 4 février  | Mme MAINVILLE Josette Mélanie ép. BOUTRON Eugène     | 11 août      | M. BUMB Geoges Joseph                           |
| 24 février | Mme AMES Catherine ép. OLIER Jean-Pierre Georges     | 12 août      | M. FAEDDA Francesco                             |
| 2 mars     | M. PRZYBYLSKI Edouard                                | 30 août      | Mme GARRAULT Yvonne Augustine ép. WEBER Edouard |
| 6 mars     | M. JAGER Félix Michel                                | 23 septembre | Mme PAZKAN Lesia                                |
| 16 mars    | Mme KIEFFER Marie Eugénie Vve ROFFE Bernard Georges  | 10 octobre   | Mme MULLER Cécile Vve FABER Albert              |
| 17 mars    | M. MATUCZEWSKI Joseph                                | 16 octobre   | Mme SPITZ Adèle Vve MONTINET Georges            |
| 3 avril    | M. SCHLOSSER Nicolas                                 | 22 octobre   | M. SCHMITT René                                 |
| 11 avril   | M. SCHERER Jean Mathias                              | 2 novembre   | Mme MASSONNET Marie                             |
| 14 avril   | Mme BAKALARA Marthe Gertrude Vve SZARZYNSKI François | 28 novembre  | Mme ARNOLD Maria Vve HUBINGER Joseph Paul       |
| 5 juin     | M. KAMECKI Herbert                                   | 19 décembre  | M. CONZELMANN Lucien Pierre                     |
| 21 juillet | M. STOHS Valentin                                    | 23 décembre  | M. GAERTNER René Alphonse                       |

### MARIAGES

- |            |   |                      |  |
|------------|---|----------------------|--|
| 9 avril    | Mlle MULLER Patricia et M. PIQUET David Raphaël           | 24 juillet           | Mlle KIRCHER Michèle Juliette et M. PAREDES Alain Daniel                   |
| 23 mai     | Mlle KELLER Clarisse et M. KALLFASS Vincent Luc           | 1 <sup>er</sup> août | Mlle BASTIAN Fanny et M. JEROME Laurent Bernard                            |
| 19 juin    | Mlle REITER Edith Iris et M. GOLDIN Pascal Olivier        | 19 septembre         | Mlle BIRGENSLER Martine et M. NOVY Michel Armand                           |
| 27 juin    | Mlle SORNBERGER Nathalie Anne-Laure et M. FABICK Jérôme   | 26 septembre         | Mlle ENZINGER Béatrice Odette et<br>M. MARING Mathias Stéphane             |
| 4 juillet  | Mlle GRÜN Priscilla Suzanne et M. LINTIN Ralph            | 31 octobre           | Mlle RONDINI Christel Françoise et<br>M. ZIMMERMANN Claude François Lucien |
| 4 juillet  | Mlle HARTER Mélanie et M. LANCELOT Jean-Marc Serge        |                      |  |
| 11 juillet | Mlle OULERICH Colette et M. BREGÉARD Philippe Jean-Marie  |                      |  |
| 11 juillet | Mlle RINALDI Ginette Anny et M. ROSENBERGER Gérard Robert |                      |  |

### NAISSANCES

- |             |                            |              |                              |
|-------------|----------------------------|--------------|------------------------------|
| 8 janvier   | ROBINET Charles Nicolas    | 4 septembre  | HÄHN Emilie Françoise        |
| 8 janvier   | ROBINET Lisa Edwige Marthe | 8 septembre  | ROSENBERGER Elisabeth Nicole |
| 3 février   | JAGER Carla                | 18 septembre | SCHREINER Ilona              |
| 9 février   | SCHMITT Anna               | 23 septembre | PIQUET Michaël Pierre        |
| 10 février  | THIL Sophie                | 24 septembre | BRUNETTI Rosa                |
| 4 avril     | LEGROS Gauthier            | 24 septembre | HESSE Kévin Fred             |
| 6 avril     | KINK Mathias Zdenko        | 24 septembre | KONTZLER Arnaud Christian    |
| 7 avril     | HEYMANN Lucas Benjamin     | 30 septembre | OZEL Serhat                  |
| 17 avril    | SIMON Ysée Juline Fleur    | 12 octobre   | SOBOLSKY Malaury             |
| 21 mai      | WILMOUTH Kévin             | 17 octobre   | SIMONEL Léa                  |
| 11 juin     | SCHREIBER Manon            | 23 octobre   | AGOZZINO Christel Jeanine    |
| 20 juin     | MANKA Orphée               | 26 octobre   | BALSANO Sarah Alexandra      |
| 21 juin     | VANI Nathan                | 29 octobre   | DUBRAY Anaïs                 |
| 16 juillet  | ARL Pauline Amélie         | 13 novembre  | KÖHLER Claire                |
| 25 juillet  | GORONCY Dylan              | 17 novembre  | BOCHIN Océane Viviane        |
| 27 juillet  | LADURELLE Anthony Alain    | 24 novembre  | SEMINATI Thomas Raymond      |
| 3 septembre | SAMOTYS Arnaud Thomas      | 3 décembre   | CIURARIU Dalida              |

### CARRELAGES

# SODIAMARS

37, RUE DU BARROIS  
57150 CREUTZWALD  
B.P. n° 40  
Tél. 03 87 82 45 72

### SANITAIRES

**TIP**

**TOP SOPICA**

**Société de Produits Industriels et de Caoutchouc**

Boîte Postale N° 5  
57880 HAM-SOUS-VARSBERG  
Tél. 03 87 93 10 96  
Fax 03 87 93 03 97

# Guide des services

## MAIRIE

3, rue du ruisseau

tél. 03 87 29 86 90

fax. 03 87 29 86 94

Ouverture du lundi au vendredi  
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Mme Christine Thil, secrétaire  
Mme Sylvie Messaoudi, secrétaire  
M. Jean-Marc Harter, secrétaire

Les permanences du maire et des adjoints :

**M. Boutter, maire** : lundi et jeudi de 17 h à 18 h

**M. Sikorski, adjoint** : mardi de 17 h à 18 h

**M. Donadel, adjoint** : mercredi de 17 h à 18 h

**MM. Gams, Nimeskern, Rondini, adjoints** :  
en alternance le vendredi de 17 h à 18 h

**Permanence "aide aux administrés"** :

M. Muller François chaque 2<sup>ème</sup> samedi du mois  
à la mairie de 10 h 30 à 11 h 30.

**M. Boucher, Conseiller Général** :

chaque 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 17 h à 18 h à la mairie.

## PTT

36, rue de la gare

tél. 03 87 29 87 35

et tél. 03 87 29 87 36

Horaires d'ouverture des guichets :

- du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h 30

- samedi : 9 h à 12 h.

## SAPEURS POMPIERS

Ham-sous-Varsberg (Chef de Corps)  
Creutzwald

tél. 03 87 82 30 92

tél. 03 87 93 04 15

## GENDARMERIE

Rue de la gare - Creutzwald

tél. 03 87 93 00 02

## MEDECINS DU REGIME GENERAL

**Dr Gustave Rolles - domicile** :

tél. 03 87 93 27 21

- cabinet :

tél. 03 87 93 43 61

Consultations : 19 rue de Ham

Mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h

**Dr Aline Fendel - cabinet** :

tél. 03 87 90 17 78

Consultations : 117, rue de Ham

Tous les matins sauf samedi de 8 h 00 à 9 h 00 sur RDV

Consultations libres de 9 h 00 à 10 h 30

Tous les après-midi à partir de 15 h sur RDV

Samedi matin : consultations libres à partir de 9 h 00

Cabinet fermé le jeudi après-midi

## MEDECIN DU REGIME MINIER

**Dr Le Quang - cabinet**

tél. 03 87 93 12 43

Consultations : 101, rue de Ham

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 h 30 à 11 h

Mercredi : 14 h à 16 h

Samedi : 8 h à 10 h

## KINESITHERAPEUTE

**Alexandra Remy-Hilt - cabinet**

tél. 03 87 90 17 93

Consultations : 12, rue de la gare

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h  
sauf mardi matin

## DENTISTE

**Dr Jean-Marie Muller**

tél. 03 87 82 24 78

Consultations : 117, rue de Ham

Tous les jours de 8 h 30 à 12 h ;

l'après-midi de 14 h à 18 h 30 sauf Mardi et samedi.

## INFIRMIERE DU REGIME GENERAL

**Mlle Valérie Losson**

tél. 03 87 82 56 01

26 A, rue de Boulay

Consultations tous les jours à 17 h.

## PHARMACIE

**Baué** - 10, rue de Creutzwald

tél. 03 87 93 06 38

## AMBULANCES

**Thierry** - 103, rue de Creutzwald

tél. 03 87 93 01 60

## TAXI

**Thierry** - 103, rue de Creutzwald

tél. 03 87 82 37 52

**Kin** - 23, rue de Ham

tél. 03 87 93 00 41

## EDF - GDF - Dépannage

tél. 03 87 71 20 19

## FRANCE TÉLÉCOM CÂBLE

tél. 03 87 75 90 90

## FRANCE TÉLÉCOM

Dépannage particuliers

1013

Dépannage professionnels

1015

## SERVICE DES EAUX

Portable

tél. 03 87 93 06 72

tél. 06 80 06 14 62

## CORRESPONDANT R.L.

M. et Mme MULLER

tél. 03 87 93 06 77

## DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Le lundi et le samedi

ouverture de 9h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Du mardi au vendredi ouverture de 13 h 30 à 19 h

## ECOLES

Ecoles maternelles :

des Genêts, rue de Creutzwald

tél. 03 87 82 19 08

du centre, rue de la forêt

tél. 03 87 93 08 36

Ecole du centre : rue principale

tél. 03 87 82 00 54

Ecole des Genêts : route de Creutzwald

tél. 03 87 93 07 18

Collège Bergpfad

tél. 03 87 93 09 29

## SALLE DES FETES

Salle communale

tél. 03 87 82 62 88

## PAROISSES

Ham centre :

Abbé François Thomen

tél. 03 87 93 02 31

Permanences : Mardi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h à 11 h

Christ-Roi :

Abbé Glanc

tél. 03 87 93 00 27

Permanences : Mardi de 16 h à 17 h

Samedi de 10 h 30 à 11 h 45

## CREDIT MUTUEL

27A, rue de la gare

tél. 03 87 29 69 20

3.) Séquia devant la grotte du château  
4.) Papiers habits des zones humides, près de l'église  
5.) Les maronniers de la "Kechen Stross" menant au château.

Solution du divertissement Connaissez-vous Ham  
1.) Allizier, bois semi-précieux en forêt communale.  
2.) Prunus embellissant nos rue début avril, ici la rue de Guerting avec  
dans le fond le lavoir de Vernejoûl.

## Année 1998

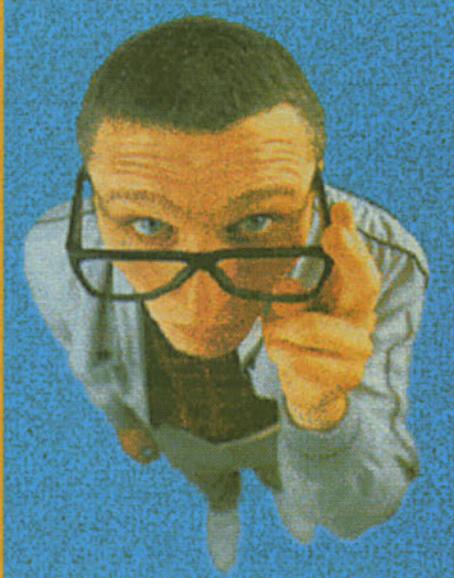
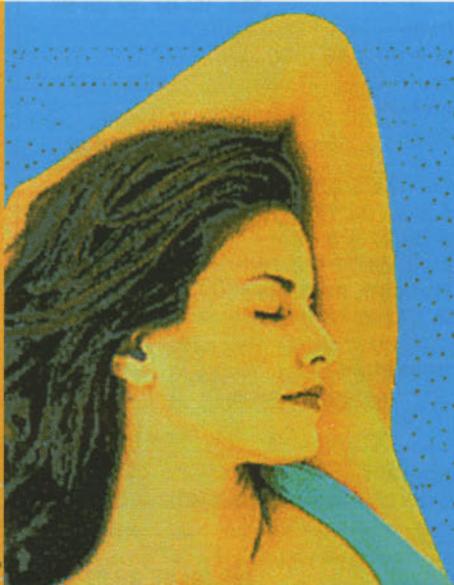
Venez découvrir

tout ce que **Eurocompte**  
peut faire pour vous **Préférence**



Et désormais

tous vos **services bancaires**  
étaient **mensualisés ?**



### Horaires d'ouverture

MARDI	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 45
MERCREDI	de 8 h 30 à 12 h 00
JEUDI	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 45
VENDREDI	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 45
SAMEDI	de 8 h 30 à 12 h 30

☎ 03 87 29 68 90

Points de vente à **Boucheporn, Guerting et Ham-sous-Varsberg**